



Réserve Naturelle Nationale BALLONS COMTOIS



Rapport d'activités et financier 2019



Sommaire

<i>RESUME des principales activités 2019</i>	5
1. Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel	6
1.1. Inventaire et suivi de la flore patrimoniale (opération 113).....	6
1.2. Inventaire de la cryptoflore (opérations 511 et 514).....	6
1.3. Suivi des papillons de jour, odonates et orthoptères (opération 111).....	8
1.4. Inventaire des hétérocères (opération 511).....	8
1.5. Inventaire des chouettes d'altitude (opération 112).....	8
1.6. Suivi annuel du grand tétras (opération 331) et de la gélinotte des bois (opération 112).....	8
1.7. Suivi des mammifères par piégeage photographique (opération 514).....	9
1.8. Suivi de l'état de conservation des habitats naturels (OMT 12 et 13).....	9
1.9. Infos naturalistes en bref.....	12
1.10. Base de données Serena (opération 551).....	13
2. Interventions sur le patrimoine naturel	14
2.1. Gestion forestière courante (objectifs 21 et 22 du plan de gestion).....	14
2.2. Gestion pastorale (opération 124).....	17
2.3. Opérations de génie écologique (opération 124).....	18
2.4. Lutte contre les espèces végétales invasives (opération 242).....	18
2.5. Activités cynégétiques (opération 312).....	18
3. Gestion des fréquentations et des infrastructures	21
3.1. Mise en œuvre de la politique d'accueil (OMT 41).....	21
3.2. Gestion des infrastructures humaines (opérations 241 et 423).....	23
4. Surveillance du territoire et police de l'environnement (opération 422)	25
4.1. Surveillance menée dans le cadre des financements DREAL.....	25
4.2. Surveillance menée par les autres services de police.....	26
4.3. Surveillance ponctuelle : Arrivée Tour de France cycliste 2019 à la Planche des Belles Filles.....	27
4.4. Bilan des infractions et verbalisations.....	28
4.5. Conclusions.....	28
5. Information des publics et ancrage local	30
5.1. Entretien et renforcement de la signalétique réserve naturelle (opération 611&612).....	30
5.2. Communication (opération 612).....	31
5.3. Veille sur les mentions RNBC sur tous les supports (opération 613).....	32
5.4. Animations scolaires et grand public (opérations 621 et 622).....	32
6. Gestion administrative & relations avec les partenaires	33
6.1. Evaluation Administrative du plan de gestion.....	33
6.2. Comité consultatif.....	33
6.3. Mouvement de personnel.....	34
6.4. Formation du personnel.....	34
6.5. Autres relations partenariales et ouverture sur l'extérieur.....	34
7. Bilan financier 2019	35
8. Annexes	38

Liste des abréviations, sigles et acronymes

AFB	Agence Française pour la Biodiversité
CBNFC-ORI	Conservatoire Botanique National de Franche-Comté - Observatoire Régional des Invertébrés
CD	Conseil Départemental
CEN	Conservatoire d'espaces Naturels
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
DDT	Direction Départementale des Territoires
DREAL BFC	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté.
FDC	Fédération Départementale des Chasseurs
FDSA	Forêt Domaniale de Saint-Antoine
GTV	Groupe Tétras Vosges
OCS	Observatoire des Carnivores Sauvages
OGS	Opération Grand Site
ONCFS	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
OPIE	Office pour les Insectes et leur Environnement
PDBF	Planche Des Belles Filles
PSDRF	Protocole de Suivi Dendrométrique des Réserves Forestières
RNBC	Réserve naturelle des Ballons Comtois
RNF	Réserves Naturelles de France
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
Serena	Logiciel de gestion de bases de données naturalistes
SIG	Système d'information Géographique
Sigogne	Portail de description de la biodiversité en Franche-Comté
SMIBA	Syndicat Mixte du Ballon d'Alsace
SMPM	Société Mycologique du Pays de Montbéliard
TA	Timbre amende
TDF	Télédiffusion de France
ZNIEFF	Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

La réserve naturelle des Ballons comtois d'une superficie de 2250 ha se situe à l'extrême Sud du massif vosgien sur trois départements (Haute-Saône, Territoire de Belfort, Vosges. Recouverte à 95% par de la forêt de moyenne montagne, elle est la plus vaste réserve naturelle des Hautes-Vosges. Cet espace est composé de deux chaînons montagneux principaux séparés par la vallée du Rahin, et alimente quatre bassins versants. Il abrite une mosaïque de milieux et d'espèces fragiles : forêts de pentes, tourbières, chaumes, arnica, chouette de Tengmalm, grand tétras... qui en font sa richesse.

L'Office National des Forêts et le Parc naturel régional des Ballons des Vosges ont été nommés gestionnaires de la Réserve Naturelle Nationale des Ballons Comtois, créée par le décret ministériel n° 2002-962 du 4 juillet 2002.

Cette mission leur a été confiée, après consultation du Comité Consultatif et avis des communes concernées, par M. le Préfet de Haute-Saône dans le cadre d'une convention.

La mise en œuvre de cette convention reste placée sous le contrôle de la Préfecture de Haute-Saône après avis du Comité Consultatif qui réunit les partenaires de la Réserve (collectivités, propriétaires, usagers, associations et scientifiques).

Ce rapport d'activités a pour objectif de présenter l'état d'avancement des différentes actions entreprises dans le cadre de la gestion de la Réserve naturelle des Ballons Comtois (cf. plan de gestion 2015-2024) au cours de l'année 2019.

RESUME DES PRINCIPALES ACTIVITES EN 2019

En matière de « Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel » :

En terme d'inventaire, 2019 correspond à la 3^{ème} et dernière année de l'étude, menée par la Société Mycologique du Pays de Montbéliard (SMPM) en forêt domaniale de Saint-Antoine. Sur les 3 années d'étude, 883 espèces ont été identifiées, dont de 40 nouvelles pour la Franche-Comté et 61 pour la Haute-Saône. Les conclusions de l'étude indiquent que « ce site exceptionnel est donc un joyau pour la fonge et peut servir de réservoir de biodiversité pour le massif des Vosges et les régions environnantes. »

En terme de suivi, les gestionnaires ont été très fortement mobilisés pour réaliser le second passage du Protocole de Suivi Dendrométrique des Réserves Forestières (PSDRF). Sept mois de travail répartis sur 74 jours de terrain à deux ont été nécessaires à la remesure des 124 placettes en réserve intégrale (250 ha). Un rapport détaillé des résultats sera produit en 2020 mais les premiers chiffres qui ressortent du traitement de donnée sont très intéressants. Par exemple, le volume de bois mort total passe au chiffre remarquable de 97 m³/ha. Le nombre de très gros bois à l'hectare est très élevé : 16,4 arbres/ha. Bien sûr, ces valeurs très élevées sont liées au statut de réserve intégrale des parcelles inventoriées. Les placettes en forêts gérées seront inventoriées en 2021.

En matière d'« Interventions sur le patrimoine naturel » :

Les faits marquants dans le **domaine forestier** sont : le nombre important de coupes reportée, mise en attente,...; Le nombre élevé (pour la RNBC) de coupe de « produits accidentels » liés à des dépérissements importants sur certaines essences ; Et les nombreux travaux commencés par l'ONF pour remettre en état plusieurs infrastructures mises à mal en 2018 et 2019 par les très fortes précipitations.

Dans le **domaine pastoral**, 2019 aura été une année assez classique pour trois des quatre pâturages de la RNBC : Ballon de Servance, Querty et Plain des Bœufs. Les aménagements mis en place ces dernières années en matière d'alimentation en eau ont bien fonctionné. Reste la problématique de la Chaume du Beurey non résolue pour le moment et qui est donc restée sans pâturage en 2019. Le principal point noir étant le manque d'eau sur cette prairie très isolée. Une réflexion doit avoir lieu pour trouver une solution à cet enjeu.

Dans le **domaine de la chasse**, l'année 2019 aura été marquée par une hausse significative du nombre de « bracelet chamois » attribués sur le massif. A noter que les méthodes de chasse autorisées par les fédérations de chasse pour cette espèce sont différentes dans les trois départements concernés.

En matière de « Gestion des fréquentations et des infrastructures » :

En matière de fréquentation, l'année aura été normale avec des quotas de nombre de **manifestations sportives organisées** respectés. De petits débordements concernant le balisage/débalisage nécessiteront une attention plus grande sur cette question les années à venir.

En matière de « Surveillance du territoire et police de l'environnement » :

Le nombre de **tournée de surveillance** est plutôt bas pour cette année, de même pour le nombre de personne rencontrée. Par contre, le nombre d'infractions constatées est lui à la hausse, après une baisse continue depuis 2012, passant de 18 en 2018 à 30 en 2019. A noter plus de 10 sorties réalisées par les collègues de l'AFB dans le cadre de leur mission de surveillance, contribuant largement au respect de la réglementation sur le site. Enfin, l'activité de surveillance a été impactée par une nouvelle arrivée d'une étape du Tour de France Cycliste à la Planche des belles filles.

En matière d'« Information des publics et ancrage local » :

Dans le **domaine de l'information au public**, en plus de l'entretien courant de la signalétique, les gestionnaires ont finalisé à l'automne l'important dossier de renouvellement des panneaux d'information, commencé en 2018. Les premiers panneaux dataient de 2006. Si les supports bois étaient encore bons, les visuels ont été complètement revus pour apporter toujours plus de lisibilité au public. Au total, ce sont 3 nouveaux supports installés, 6 supports existants déplacés et 25 nouveaux visuels posés, tout autour des 52 km de périmètre, pour un budget total de 19 700 €.

Dans le **domaine de la communication**, le nouveau site internet (<https://www.ballonsdesvosges-reservesnaturelles.fr/ballons-comtois/>) a été finalisé. Cette version mutualisée avec les autres RN du PNRBV présente le gros intérêt de permettre aux gestionnaires d'y intégrer tout ce qu'ils souhaitent sans passer par un prestataire.

Enfin, les gestionnaires ont commencé en fin d'année l'évaluation administrative à mi-période du plan de gestion 2015-2024. Les conclusions de ce travail donneront le cap pour les 5 années à venir. Pour 2020, la priorité sera de préparer la mise en œuvre du PSDRF 2021 par la recherche des placettes et de reprendre la vie courante de la réserve laissée en attente en 2019 !

1. CONNAISSANCE ET SUIVI CONTINU DU PATRIMOINE NATUREL

1.1. Inventaire et suivi de la flore patrimoniale (opération 113)

Sur la réserve naturelle, 4 espèces végétales méritent une attention particulière de la part des gestionnaires, de par leur degré de rareté et de menace à l'échelle de la Franche-Comté et du massif vosgien. Elles font par ailleurs l'objet de plans de conservation régionaux, pilotés par le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté (CBNFC).

- Polystic de Braun :

Aucune action ciblée sur cette espèce n'a eu lieu en 2019. **Une touffe supplémentaire a été découverte par F. Thiery dans la parcelle 72 de la forêt domaniale de Saint Antoine.** Les gestionnaires continuent de tenir à jour un fichier des localisations précises de l'ensemble des observations pour cette espèce.



- Lycopode inondé :

Aucun suivi n'a été mené sur cette espèce en 2019. Le prochain passage doit avoir lieu en 2020 avec la nouvelle personne en charge de ce suivi au CBNFC-ORI. Ce sera l'occasion d'aborder le suivi sous un nouvel angle. Actuellement, seule l'extension de l'espèce est mesurée au-delà d'un carré de suivi, mais pas les individus à l'intérieur de ce carré.

- Lycopode des Alpes :



Les gestionnaires de la réserve naturelle souhaitent en connaître plus sur la dynamique de population et les conditions favorables (notamment édaphique et fongique) des populations du Ballon de Servance. Pour se faire l'université de Bourgogne Franche Comté, par l'intermédiaire de projets tutorés de Masters, a proposé de mener :

- Une étude génétique sur les sous populations, par prélèvement de petits fragments d'individus puis analyse en laboratoire. L'idée est de tenter de comprendre le fonctionnement de la ou des (méta) population entre elles.

- Des prélèvements et analyse des sols par carottage (types, textures, structures...) et mycorhizes, afin de dégager d'éventuelles tendance quant à la colonisation ou pas de tel ou tel espace.

Ce travail est mis en parallèle avec d'autres populations par l'intermédiaire d'études bibliographiques.

Ce projet va se poursuivre sur plusieurs années avec plusieurs promotions d'étudiants.

En 2019, nous sommes allés sur le terrain et avons participé à la restitution de la promotion 2018/2019 sous l'angle de l'écologie et la pédologie. Ce groupe a également réalisé avec succès l'extraction ADN des échantillons récoltés. Le séquençage sera réalisé par d'autres promotions.

Nous avons fait une première sortie de terrain à l'automne avec la promotion 2019/2020 sur le thème de la mise en œuvre de suivi d'évolution morphologique. Pour le moment, aucun résultat concret n'émerge de ces travaux.

- Orchis blanchâtre :

Le suivi prévu dans le plan de gestion pour cette espèce au Ballon de Servance n'a pas encore été mis en place faute de temps. Cependant, l'habitat de cette espèce (prairie à nard raide) et différentes stations de l'orchis blanchâtre sont contrôlés annuellement : les états de conservation semblent favorables.

1.2. Inventaire de la cryptoflore (opérations 511 et 514)

1.2.1. Troisième et dernière année d'études sur les champignons (Budget études et travaux 2019-PNRBV)

Il est temps de dresser le bilan des 3 années d'inventaires mycologiques sur les parcelles 39, 40 et 41 de la forêt domaniale de Saint-Antoine et la tourbière du Grand Rossely. L'objectif de l'étude, menée par la **Société Mycologique du Pays de Montbéliard** (SMPM) était double :

- L'amélioration de la connaissance dans le groupe des champignons sur la réserve naturelle et leur écologie,
- Une étude comparative entre parcelles exploitées et non exploitées, ainsi qu'une analyse globale permettant de caractériser le site sur le plan fonctionnel et patrimonial.

Sur les 3 années d'étude, 44 sorties ont été réalisées par 35 observateurs en tout, permettant de relever 3469 données de champignons. A cela s'ajoutent 188 données antérieures à l'étude, portant le nombre de récoltes à 3657 champignons sur le secteur d'étude pour **883 espèces différentes.**

L'analyse des résultats, en comparant avec la base de données régionale et la liste rouge régionale de Franche-Comté, met en évidence un **nombre remarquable d'espèces patrimoniales :**

- 40 espèces nouvelles pour la Franche-Comté,
- 61 espèces nouvelles pour la Haute-Saône
- 2 espèces considérées ou présumées éteintes en Franche Comté,
- 2 espèces en danger critique d'extinction
- 28 espèces en danger
- 28 espèces vulnérables
- 36 espèces quasi menacées.



Le rapport complet avec l'ensemble des analyses menées est disponible sur le site internet de la réserve naturelle : <https://www.ballonsdesvosges-reservesnaturelles.fr/ballons-comtois/ressources>



Les principales conclusions sont les suivantes :

- Le site présente un **grand intérêt pour la fonge**, attesté par la **forte diversité spécifique**, une cotation ZNIEFF à 690 et un indice patrimonial moyen. La présence de 11 types d'habitats qui sont pour la plupart à haute valeur patrimoniale par leur rareté ou la particularité des espèces qu'ils hébergent explique en grande partie cette importante diversité. L'amplitude du pH des sols est également un facteur qui favorise la diversité fongique car le terrain est très acide dans la tourbière, assez acide en haut de pente dans les parcelles 39, 40 et 41, faiblement acide en milieu de pente dans ces mêmes parcelles et neutre à basique en bas de pente. L'observation de très nombreuses espèces peu communes, rares ou nouvelles pour la région ou le département de Haute-Saône confirme le très grand intérêt de ce site pour la fonge.
- L'indice patrimonial (rapport du nombre d'espèce en liste rouge sur le nombre total d'espèces) est d'un niveau moyen malgré la présence de nombreuses

espèces menacées du fait de la diversité fongique exceptionnelle du site. La cotation des espèces déterminantes ZNIEFF montre que ce site obtient un score supérieur à celui de la tourbière active de Frasne (25) qui est pourtant une référence en matière de valeur patrimoniale régionale. **Ce site exceptionnel est donc un joyau pour la fonge et peut servir de réservoir de biodiversité pour le massif des Vosges et les régions environnantes.** Son statut de Réserve Naturelle lui apporte une certaine protection qui est indispensable mais l'évolution des conditions climatiques conditionnera en partie son avenir.

La **gestion actuelle de ce site semble être optimum** pour une bonne conservation des habitats. En effet :

- La non exploitation de la parcelle 39 est le meilleur gage de biodiversité et d'amélioration progressive du niveau de naturalité,
- L'exploitation très limitée des parcelles 40 et 41, avec conservation d'un grand nombre d'arbres âgés, devrait permettre le maintien d'une fonge diversifiée dont une partie se développe sur le bois mort de différentes dimensions, traduisant ainsi un niveau de naturalité élevé (à titre indicatif, **un tiers des champignons inventoriés ne pousse que sur du bois mort !**),

- La tourbière du Grand Rossely ne semble nécessiter aucun entretien et rester le moins possible influencée par les activités humaines. Le niveau de la nappe doit cependant être suivi régulièrement au cas où des différences trop importantes perturberaient la turfigenèse et nécessiteraient une intervention.



1.2.2. Amélioration des connaissances sur les lichens

Un grand merci à Yorrick Ferrez d'avoir passé une journée à récolter puis identifier les lichens dans le cadre de l'étude mycologique, sur la tourbière du Rossely et dans l'éboulis en contrehaut. Il a pu déterminer **34 espèces** qui viennent compléter une liste en constante augmentation !

1.2.3. Amélioration des connaissances sur la répartition de *Buxbaumia viridis*



Cette bryophyte fait partie des espèces notées systématiquement sur la réserve naturelle. Elle pousse uniquement sur le bois mort, la plupart du temps résineux, dont le stade de décomposition est assez avancé. Elle fait partie des 14 espèces de bryophytes protégées au niveau national. Aucune localité n'était connue pour cette espèce avant 2016 sur la RNBC ; Grâce à des botanistes passionnés tels que F. Thiery ou D. Cartier, qui ont eux-mêmes été moteur dans plusieurs prospections et qui ont formé les gestionnaires à la reconnaissance de l'espèce et son écologie, **12 stations ont été découvertes sur la RNBC entre 2016 et 2019 dans 7 parcelles forestières différentes.**

Pour 2019, une station a été retrouvée dans le cadre de l'étude mycologique et des botanistes indépendants en ont retrouvé 3 autres. Ces stations seront mises en protection en cas d'interventions humaines à proximité immédiate, notamment dans le cadre des exploitations forestières.

1.3. Suivi des papillons de jour, odonates et orthoptères (opération 111)

Quelques exuvies ont été récoltées en 2019 sur la tourbière de Bravouse. Une détermination conjointe entre l'AFB et la RNBC ont permis l'identification de plusieurs espèces d'odonates : *Aeshna affinis*, *Aeshna cyanea*, *Aeshna subarctica*, *Anax imperator* et *Chalcolestes viridis*.

Concernant les papillons de jour et orthoptères, aucun suivi ou inventaire n'a été mené cette année faute de temps et de compétences.

1.4. Inventaire des hétérocères (opération 511)

Les membres bénévoles de l'Observatoire Pour les Insectes et leur Environnement de Franche-Comté (OPIE FC) ont réalisé 21 sorties : hors RNBC en début de saison à l'abri Mérique (en attendant des conditions plus favorables en altitude), puis sur les sites du Plain des Bœufs, de la Planche des Belles Filles en lisière avec la forêt communale de Lepuix, du Ballon de Servance, grand pré de Bravouse et du Rossely. Equipés de lampe plus ou moins fortes et de draps blancs, ils ont ainsi inventorié **507 papillons de nuit représentant plusieurs dizaines d'espèces différentes.** La détermination se fait à vue et, sauf exception, ne nécessite pas de destruction. Les gestionnaires ont participé à 2 sorties nocturnes. Les résultats sont très prometteurs et il est prévu de réaliser une nouvelle (et dernière ?) campagne dans et à proximité de la RNBC en 2020.



1.5. Inventaire des chouettes d'altitude (opération 112)

Suite au stage sur cette thématique en 2018, les gestionnaires avaient à cœur de confirmer les bons résultats et les dynamiques de population positives pour les chouette de Tengmalm et chevêchette d'Europe. Avec le renfort d'autres personnels des réserves naturelles du PNRBV, ils ont mené 2 soirées d'inventaires d'écoute permettant de dénombrer distinctement **4 chouettes de Tengmalm et une chevêchette d'Europe.** Ces résultats tendent à conforter ceux de 2018 : la RNBC posséderait un bon potentiel d'accueil pour ces espèces : la chouette de Tengmalm semble bien installée alors que la chevêchette d'Europe est en cours de colonisation.

1.6. Suivi annuel du grand tétras (opération 331) et de la gélinotte des bois (opération 112)

Les 2 espèces ont une écologie sensiblement différente, mais dans le contexte des Ballons Comtois, il est possible de prospecter l'une et l'autre espèce en simultanée. En 2019, 16 sorties ont été effectuées en faveur des tétraonidés, sur la RNBC, mais sans s'interdire de sortir du périmètre, dans des secteurs favorables. Ces sorties ont été menées

conjointement entre les gestionnaires, l'ONF et le GTV : ainsi **2 indices de gélinotte des bois** ont été récoltés dans 2 secteurs différents.

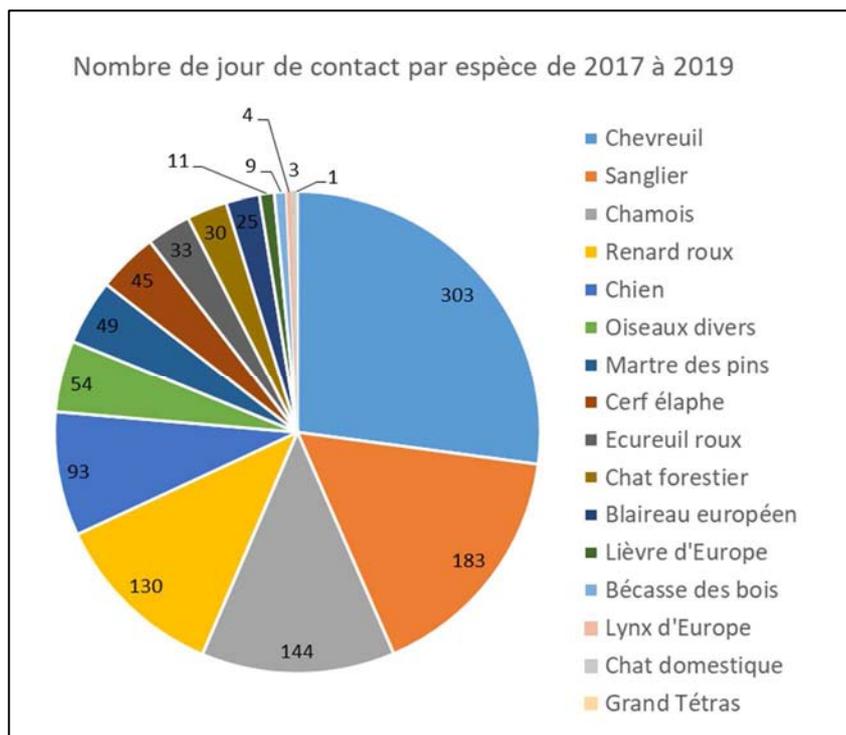
En dehors de ces sorties ciblées, **un autre indice de gélinotte** (à confirmer par analyse génétique entre poule de tétas ou gélinotte) et **un de grand tétas ont été trouvés**.

En revanche, le suivi printanier et estival mis en place par le GTV par l'intermédiaire de 4 pièges photographiques placés en divers points du plateau de Bravouse n'aura permis aucune observation de tétraonidés.

Ces résultats ne sont pas bons et sont à mettre en relation avec l'effondrement des populations de tétraonidés à l'échelle du massif vosgien.

1.7. Suivi des mammifères par piégeage photographique (opération 514)

Neuf pièges photos ont fonctionné en 2019 sur la réserve naturelle, prenant des milliers de photos sur une durée cumulée de plusieurs milliers de jours. Ils appartiennent au Groupe Tétas Vosges, à l'Observatoire des Carnivores Sauvages et à la réserve naturelle. Les gestionnaires ont systématiquement récupéré et analysé les photographies à chaque relevé, ce qui a permis de dresser un bilan des espèces prises en photo chaque jour. **Les résultats ci-dessous sont cumulés avec ceux de 2017 et 2018.**



1.8. Suivi de l'état de conservation des habitats naturels (OMT 12 et 13)

1.8.1. Suivi de l'évolution de la végétation des habitats prairiaux (opération 121)

La réserve naturelle dispose d'un réseau de **39 placettes permanentes de suivi** de 50m² réparties sur les 4 prairies pâturées de la réserve naturelle : Ballon de Servance (19), Querty (7), Beurey (8) et Plain des Bœufs (5). Ces placettes sont suivies par des relevés phytosociologiques, tous les 3 à 4 ans en moyenne, depuis 2004. Aucun travail n'a pu être réalisé en 2019, faute de temps disponible, que ce soit sur l'analyse des données 2018 ou sur de nouvelles prises de données de terrain.

1.8.2. Suivi de l'état de conservation des habitats forestiers : réalisation du second passage du Protocole de Suivi Dendrométrique des Réserves Forestières (PSDRF) (opération 231)

La réserve naturelle dispose d'un réseau de **257 placettes permanentes de suivi** en forêt domaniale et communale. Les premiers relevés avaient eu lieu il y a 10 ans, selon le protocole téléchargeable à cette adresse : http://www.reserves-naturelles.org/sites/default/files/fichiers/notice_psdrrf.pdf. **L'année 2019 a été dédiée à la remesure de 124 placettes en réserve intégrale (250 ha).**

1.8.2.1. La prise de donnée 2019 :



Lors de la recherche des centres de placette en 2018, les gestionnaires avaient constaté quelques problèmes d'implantation pour certaines d'entre elles. Plusieurs cas ont été identifiés :

- Certains centres étaient trop proches du périmètre de la strate d'étude. Parfois plus de la moitié de la surface d'inventaire était hors du périmètre.

- Certains centres étaient trop proches l'un de l'autre, ainsi les périmètres d'inventaire de deux placettes se chevauchaient.

Au final, sur les 124 placettes inventoriées, 10 ont été déplacées par rapport au cycle 1 et 114 ont pu être remesurées à l'identique.

La prise de mesure 2019 en chiffre et en date :

- 7 mois pour réaliser ce travail, du 6 mai au 29 novembre en commençant les pieds dans la neige le 6 mai, pour finir également les pieds dans la neige en novembre !
- **74 jours d'inventaire**, essentiellement à une équipe (seulement 2 journées à deux équipes), pour inventorier 124 placettes.
- 1,7 placettes par jour en moyenne.
- 17,7 placettes par mois en moyenne ; avec un pic en juillet avec 26,5 placettes.
- Moyenne du nombre d'heures par placette : 2h40
- « Record » du nombre d'heures pour une placette : 7h45
- **7785 arbres sur pieds mesurés** : essences, diamètres, distances et azimuts par rapport au centre, éventuellement hauteur, codes écologiques, ...
- **3773 arbres morts au sol mesurés** : essence, diamètre, longueur, stade de décomposition, recouvrement d'écorce, distance et azimut....
- **372 sous-placettes de régénération** mesurées (mesure du recouvrement de la régénération par essence).

Nous en profitons pour remercier chaleureusement : Romain Jouan et Jean-Philippe Charrut (stagiaires bénévoles), Charles Frécharde et Arnaud Foltzer (salariés PNRBV), Nathan Boileau (apprenti ONF). Sans leur contribution, il n'aurait pas été possible pour les 2 agents de la réserve de mener cet inventaire à bien.



Les principales difficultés :

- L'utilisation de la tablette sous la pluie : impossible sans avoir un moyen de protection de type parapluie, bâche, ...
- L'utilisation du vertex à proximité de ruisseau : impossible lorsque la prise de mesure passe au-dessus d'un cours d'eau en régime torrentiel !
- La sauvegarde des données de la tablette : la sauvegarde nécessite d'avoir une connexion internet wifi stable et puissante, ce qui n'est pas le cas partout.

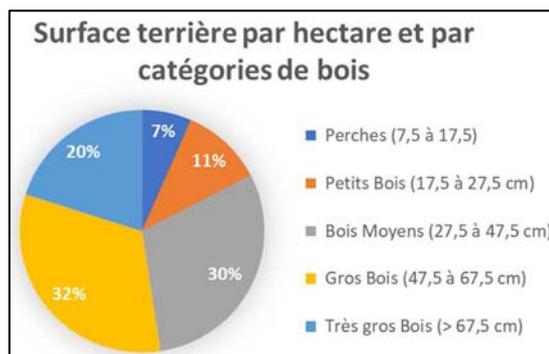
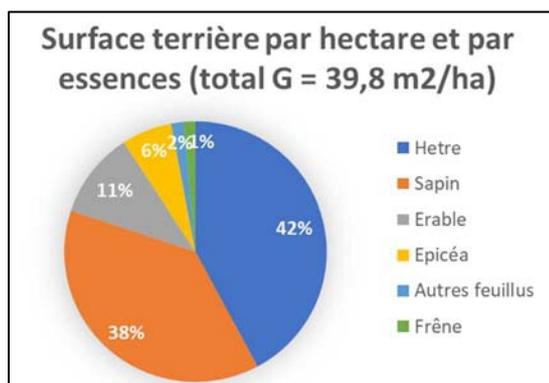
La prise de mesure 2019 s'est aussi :

- De longues journées de travail
- La perte des données d'une placette
- 3 accidents de voiture
- Une vésicule biliaire...

1.8.2.2. Les résultats :

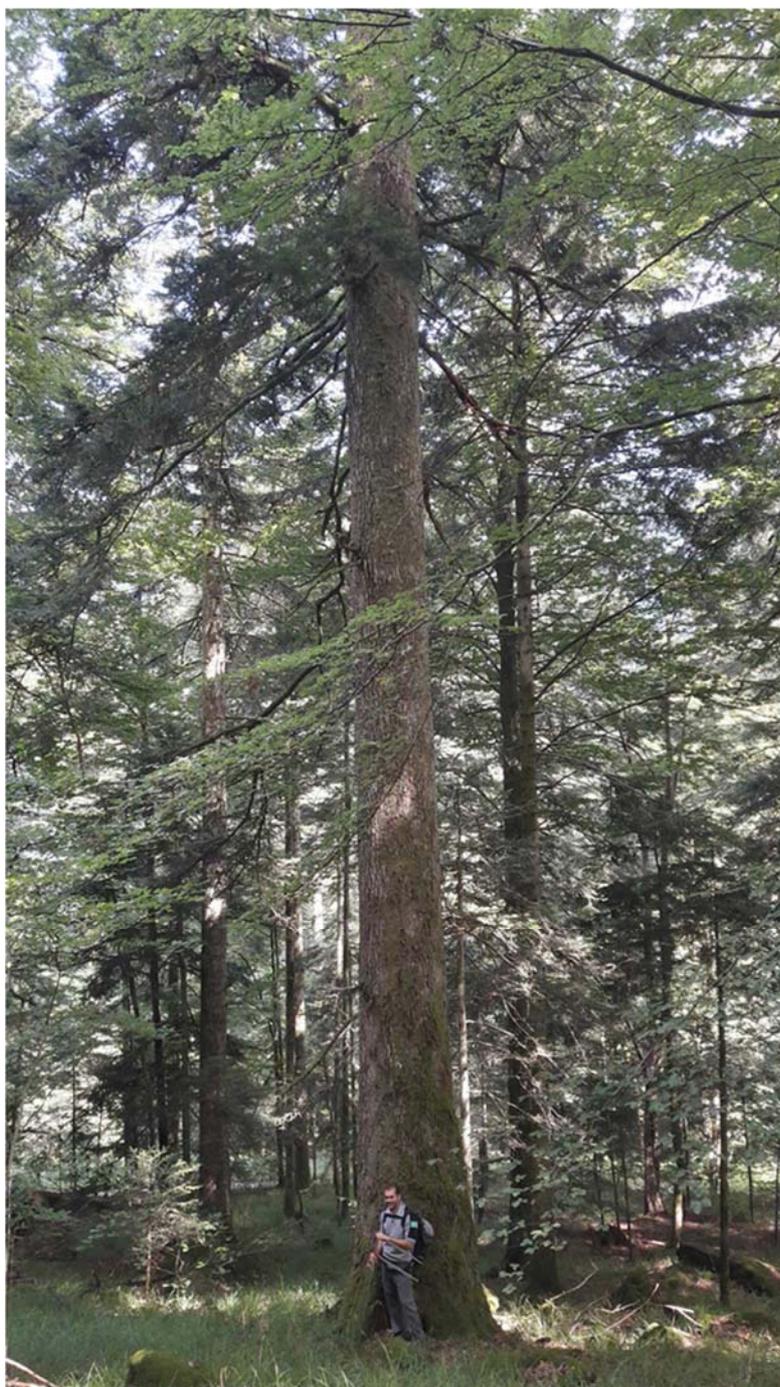
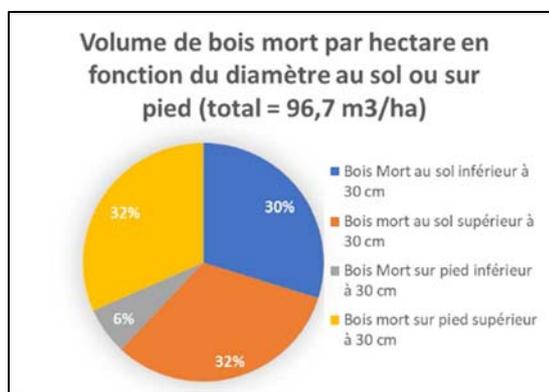
Ils sont à la hauteur des efforts fournis par les gestionnaires, et de ce sapin gigantesque ci-dessous pris en photo dans la parcelle 165 de la FD Saint Maurice et Bussang. A l'écriture de ce rapport d'activité, les résultats n'ont pas été encore mis en forme par Réserve Naturelle de France, mais à l'échelle des 250 ha de réserve intégrale, voici les principaux chiffres qui ressortent :

- Pour le bois vivant :



En nombre d'arbres par ha, on retrouve 16,4 TGB/ha et 51,9 GB/ha ; soit plus de 18 000 arbres de plus de 47,5 de diamètre dans la réserve intégrale !

- Pour le bois mort :



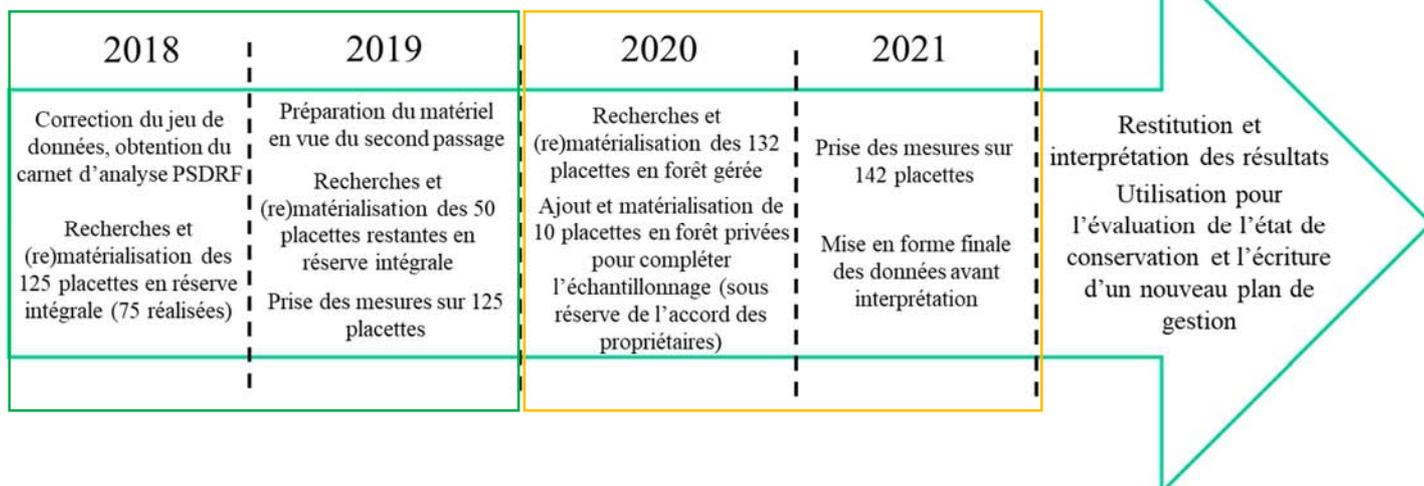
La répartition de ce bois mort est environ à 50/50 entre les feuillus et les résineux. Le ratio Bois Mort / Bois Vivant est égal à 19,8% (on considère qu'au-delà de 15%, on est dans des conditions proches des conditions naturelles).

Les quelques résultats présentés ici sont très synthétiques. Par exemple, les résultats sur la régénération, complexes à interpréter, ne sont pas détaillés ici. Pour le bois mort, les multiples mesures prises sur le terrain doivent permettre également d'avoir une image très précise de cette ressource (stade décomposition / écorce, diamètres précis, essences...). La présence de micro habitats, par type d'essence et de diamètre sera également une source de connaissance très intéressante, qui peut avoir des implications directes pour la réserve naturelle.

Par ailleurs, outre le fait que 10 placettes aient été réimplantées entre le cycle 1 et 2, une interprétation de l'évolution de certains paramètres entre les 2 cycles doit être possible. Une comparaison avec d'autres réserves naturelles ou réserves biologiques serait également intéressante.

Un rapport doit être fourni par RNF aux gestionnaires, qui le mettront en ligne sur le site internet, dans la rubrique ressources > études scientifiques au cours du premier semestre 2020.

1.8.2.3. La suite :



1.8.3. Amélioration de la connaissance sur les contours des tourbières (OMT 13)

Dans le cadre du plan d'action pour les tourbières franc-comtoises, le conservatoire des espaces naturels de Franche-Comté a missionné un stagiaire afin d'actualiser l'ensemble des périmètres des zones tourbeuses (ou suspectées comme telles) de Haute-Saône et du Territoire de Belfort. Plusieurs jours de terrain ont été nécessaires à Romuald Mignot pour parcourir la RNBC, souvent accompagné des gestionnaires. Il est important de noter que seul le critère pédologique était retenu pour définir le caractère tourbeux d'un secteur : il fallait plus de 50 cm de hauteur de tourbe pour être dans une tourbière.



Des pointages GPS précis ont été effectués, aboutissant à une cartographie de 16 ha de tourbière dans les parties 70 et 90 de la RNBC. Il serait intéressant pour les gestionnaires de compléter le travail dans la partie vosgienne de la réserve naturelle (seul le Ballon de Servance serait concerné).

Un grand Merci à Romuald qui a effectué ce remarquable travail de cartographie à l'échelle des 2 départements (environ 300 ha de milieux tourbeux en Haute Saône et dans le territoire de Belfort) dans des conditions météorologiques souvent compliquées !

1.9. Infos naturalistes en bref....

- La présence du **lynx boréal** a pu être confirmée à plusieurs reprises par les pièges photographiques des gestionnaires, de l'ONF et de l'OCS au cours de l'année 2019 sur le massif des Ballons Comtois. Il s'agissait à chaque fois du lynx « Oslo », dont l'origine est inconnue.

- Un travail d'**inventaire des amphibiens** a été mené par Stéphane Dammerville du réseau herpétofaune de l'ONF. Il a permis de contacter dans plusieurs mares les espèces habituellement rencontrées sur la RNBC : triton alpestre, triton crêté, grenouille rousse et crapaud commun.

- Une **centaine d'espèces végétales** ont été notées en marge de l'étude mycologique, des données qui permettront d'actualiser voire compléter la base de données de la RNBC.



- Les **coléoptères aquatiques** *Dysticus marginalis* et *Acilius sulcatus* ont été piégés puis déterminés par les personnels de l'AFB (J. Chamaux et JL. Lambert), dans la mare principale de la tourbière de Bravouse. (Cf. autorisation en 6.2). Lors d'une rencontre pour faire le bilan 2019, il a été convenu de continuer ces prélèvements en 2020. Les sites pressentis sont : Rossely, Bravouse, Grande Goutte.

1.10. Base de données Serena (opération 551)

Les gestionnaires alimentent cette base de données naturaliste propre à la RNBC avec toutes les observations qu'ils font ou qui leur parviennent. En 2019, un gros travail de saisie a été entrepris : à ce stade, il n'y a plus de donnée en attente d'être saisie. La base comporte désormais **26 808 données réparties en 3 043 taxons**.

Il n'est toujours pas possible de transférer ces données vers Sigogne (la base de données régionale), les gestionnaires étant toujours en attente d'un fichier d'échange compatible avec la base Serena. En revanche, les données diffusables de la base seront envoyées à la DREAL BFC au cours du premier trimestre 2020.



2. INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE NATUREL

2.1. Gestion forestière courante (objectifs 21 et 22 du plan de gestion)

2.1.1. Aménagements forestiers (opération 223)

- Forêt communale de Plancher les Mines

La surface totale de cette forêt est de 622 ha et est concernée par la RNBC pour 11ha20. La phase de prise de donnée sur le terrain par l'ONF a eu lieu en 2018 et la rédaction du document en 2019. Les gestionnaires de la réserve ont été invités par l'ONF à une visite de terrain le 6 juin pour évoquer les orientations de gestion de la partie réserve. Ces orientations ont été présentées par consultation écrite au cours de l'été au comité consultatif. Aucune remarque n'a été formulée par les membres. Le document a été **définitivement validé** par le propriétaire en fin d'année 2019.

- Forêt communale de Haut-du-Them-Château-Lambert

La surface totale de cette forêt est de 229 ha et est concernée par la RNBC pour 1ha77. La phase de prise de donnée sur le terrain par l'ONF a eu lieu en 2018 et la rédaction du document en 2019. Il a été proposé de maintenir les orientations de gestion de l'aménagement précédent sur la partie réserve, c'est-à-dire la non intervention sur les 1ha77. Ces éléments de gestion ont été présentés au comité de juin 2019 qui a donné un avis favorable. Le document a été **définitivement validé** par le propriétaire en fin d'année 2019.

- Forêt domaniale du Ballon d'Alsace

La surface totale de cette forêt est de 563 ha et est concernée par la RNBC pour 112 ha. La phase de prise de donnée sur le terrain par l'ONF a eu lieu en 2019. La rédaction du document aura lieu en 2020.

2.1.2. Application d'une sylviculture favorable à la biodiversité

- Rencontre du « groupe expert » (opération 221)

Cette rencontre entre ONF, gestionnaires de la RNBC, DREAL et GTV a pour but de garantir la mise en œuvre d'une sylviculture favorable à l'habitat du Grand Tétras et à la biodiversité en générale en forêt, par une réflexion sur le choix des arbres à prélever avant le martelage.

Exceptionnellement cette année, aucune parcelle n'était retenue en forêt domaniale. La journée du 13 novembre 2019 a donc été dédiée uniquement à la forêt communale de Lepuix. Le groupe a visité les 3 parcelles inscrites à l'état d'assiette dans la RNBC. Le compte rendu de cette journée est disponible en **annexe 1**. Du fait de la date tardive de tenue de cette rencontre, il n'y a qu'une parcelle qui a pu être martelée avant le 15 décembre. Les autres le seront à partir du 1^{er} mai.

2.1.3. Martelage & exploitation forestière

L'objectif ici est de faire état des périodes réelles d'exploitation forestière sur le site, à mettre en comparaison avec les périodes de martelage. Pour les programmes de coupes antérieures à 2019, les éléments qui ont évolué depuis les rapports d'activités des années précédentes sont indiqués en gras dans les tableaux.

- Activités selon le programme de coupe 2017

Forêt	Parcelle	Surface	Volume	Prélèvement	Type de	Observations		
		Parcourue	total	m3/ha	coupe	Martelée	Vendue	Exploitée
		ha	m3					
FC Giromagny	1	2	95	48	Irrégulier	2016	Oui	coupées et une partie débardée au 15/12/2019
	2	8.20	473	58	Irrégulier	2016	Oui	

- Activités selon le programme de coupe 2018

Forêt	Parcelle	Type de coupe	Surface Parcourue	Volume total	Prélèvement	Arbre bio conservé	Observations		
							ha	m3	m3/ha
FC Lepuix-Gy	8	Irrégulier	8,4	539	64	3	2017	2018	NON
	9	Irrégulier	5,7	334	59	5	2017	2018	NON
	21	Irrégulier	8,5	545	64	3,8	2017	2018	Coupée et en partie débardée au 15/12/2019
FC Giromagny	9 partie	Irrégulier	6	385	64	Inconnu	2017	2018	2018 / 2020 *
FP Goutte Louis	12	Coupe jardinatoire	13,95	Inconnu	/	Inconnu	2018	/	2018 Exploitation partielle + report 2020
	13	Coupe jardinatoire	7,96	Inconnu	/	Inconnu	2018	/	
FD Saint-Antoine	28ii	Eclaircie résineuse	16,78	Non martelé	107 estimé avant coupe	Inconnu	Non	Parcelle mise en attente**	
	82im-ja "partie résineuse" & 64i	Irrégulier & Eclaircie résineuse	9,19	1057	115	12,3	2017	Exploitation partielle***	
	61im-62im-64im&61at	Irrégulier	17,87	1208	68	7	2017	Différée à 2020****	

* : bois de chauffage en septembre 2020 pour finaliser la coupe (diamètres 15-20 non coupés lors de l'exploitation)

** : la coupe de la parcelle 28 est quasi exclusivement composée d'Epicéa, encore sains courant 2019. L'état du marché régional et national pour cette essence était saturé en 2019 du fait de la « crise scolyte ». Donc l'ONF a choisi de ne pas ajouter cette parcelle au marché pour le moment.

*** : la coupe, composée par ces parcelles, était en grande partie composée d'Epicéas qui ont commencé à être attaqué par des insectes au cours de l'été. L'ONF a eu l'opportunité de vendre ces bois sur pied. Donc l'exploitation de la grande trouée (la partie sommitale de la P64) a été terminée à l'automne 2019. Par contre, tous les sapins sains et les épiceas non scolytés, même s'ils étaient martelés, ont été maintenus.

**** : cf. RA 2018, en attente remise en état de la route forestière de la goutte des saules.

- Activités selon le programme de coupe 2019

Forêt	Parcelle	Type de coupe	Surface Parcourue	Volume total	Prélèvement	Arbre bio conservé	Observations		
							ha	m3	m3/ha
FC Lepuix-Gy	6	Irrégulier	6.34	288	45	5,8	2018	2019	pas avant 2020
	10	Irrégulier	4.98	318	64	4,6	2018	2019	
	11	Irrégulier	9.69	625	64	4,6	2018	2019	
	12	Irrégulier	7.97	393	49	2,4	2018	2019	
	13	Irrégulier	5.95	311	52	2,7	2018	2019	
FD Saint-Antoine	15 im	Irrégulier	23.32	1701	73	7	2018	2019	2019
	101 ja&ex	Irrégulier	15.78	809	51	9,4	2018	2019	2019
	102ja	Irrégulier	14.77	735	56	8,6	2018	2019	2019
	72 im	Irrégulier	19.46	866	45	9,4	2018	Mise en attente	
	77 ex	Irrégulier	10.84	0	0	0	non	Coupe reportée	
	77 im	Irrégulier	13.44	0	0	0	non		
	88 ja	Irrégulier	10.57	0	0	0	non		
69 at	Irrégulier	29.28	0	0	0	non			

A noter qu'un projet de coupe concernant la RNBC en forêt privée des Roseaux a été présenté au comité de juin 2019. La propriétaire et son gestionnaire forestier ont invité les gestionnaires RNBC au martelage le 25 juillet. Finalement, le périmètre de la RNBC se trouvant au pied d'une très grande zone d'éboulis en forte pente, pour cette parcelle, le gestionnaire forestier a décidé d'exclure la partie RNBC de la zone à marteler pour cette rotation.

2.1.4. Bilan des coupes non programmées en 2019

La région Bourgogne Franche-Comté a été particulièrement touchée par des dépérissements massifs d'Épicéas. Même si les forêts d'altitude ont été moins massivement touchées, plusieurs parties de parcelle ont été impactées.

Forêt	Parcelle	Type de coupe	Surface Parcourue	Volume total	Prélèvement	Arbre bio conservé	Observations		
							ha	m3/ha	Nb/ha ??
FD Saint-Antoine	Bord D16	sécurisation		10 arbres			mai 2019	2019	2019
FD Saint-Antoine	Bord D16	sécurisation		12 arbres			été 2019	2019	2019
FD Saint-Antoine	fontaine Marianne	sanitaire		66m3			été 2019	2019	2019
FC PLM	16	Sanitaire*		100m3			été 2019	2019	2019
FC PLM	18	Sanitaire*		2 arbres			été 2019	2019	2019

* Une information a été transmise au comité lors de la consultation écrite estivale.

• Travaux sylvicoles :

En forêt domaniale, chaque coupe est suivie l'année n+1 de travaux sylvicoles, mis en œuvre par les équipes d'ouvriers de l'ONF. En forêt communale et privée, la mise en œuvre de travaux est plus aléatoire, et dépend évidemment des possibilités budgétaires du propriétaire.

Le programme des travaux sylvicoles mis en œuvre sur le territoire est présenté en comité consultatif tous les ans. Une petite exception en 2019 pour des travaux sylvicoles classiques, mis en œuvre en forêt communale d'Auxelles-Haut en toute fin d'automne, qui n'ont pas fait l'objet d'un passage en comité consultatif préalablement. En effet, il n'y a pas eu de comité consultatif fin 2019 quand les gestionnaires ont été informés de la localisation et de la teneur de ces travaux. L'information sera faite au premier comité de 2020.

2.1.5. Entretien des infrastructures forestières par les propriétaires (en forêt domaniale de Saint-Antoine)

Suite aux crues de janvier 2018 et aux violents orages de juin 2018, et suite aux travaux d'urgence mis en œuvre en 2018, l'ONF a formulé une demande d'autorisation de travaux au comité de juin. Cette demande a été suivie de la réunion d'un « comité travaux » qui a eu lieu le 05 juillet sur le site (compte rendu en **annexe 2**). Comme les travaux seront réalisés sur plusieurs années, nous en dressons la liste ici ainsi que le bilan des réalisations 2019 :



Localisation ou nom de l'infrastructure	Type de travaux envisagé	Avancement fin 2019
RF Goutte des saules	Curage des fossés	Terminé
	Réparation de la chaussée	Terminé
	Contrôle et remplacement éventuel de certains aqueducs	Terminé
	Remplacement des renvois d'eau	A terminer en 2020
RF des Fougères	Enrochement	Terminé
	Réparation de chaussée	Terminé
	Remplacement d'aqueduc + création de merlon	Terminé
	Reconstitution de talus	Terminé
	Réparation de fontis	Terminé
Pont des chômeurs*	Imperméabilisation de la bande de roulement par application d'un enduit superficiel	Envisagé en 2020 sous réserve de crédits
Radier du Goulot du Loup*	Restauration du radier	Suite à la réunion du comité travaux, l'ONF a reformulé sa demande auprès du service de l'eau de la DDT70. Toujours en cours d'instruction fin 2019. Peut être mise en œuvre d'un passage temporaire en 2020
	Reconstitution des seuils amont et aval	
	Terrassement des pistes amont	
	Mise en place de merlon amont rive gauche	

* *Infrastructure sur le périmètre de la RNBC*

- De manière générale pour l'ensemble de ses travaux, il avait été demandé de privilégier l'utilisation de matériaux pris sur place. Cette consigne a été suivie autant que possible. Toutefois, des apports extérieurs de blocs et matériaux fins ont été nécessaires pour finaliser les travaux 2019.

2.2. Gestion pastorale (opération 124)

2.2.1. Le pâturage

Les chaumes des Ballons Comtois constituent 4 enclaves totalisant près d'une centaine d'hectares au sein d'un espace forestier de plus de 2000 ha. Situées entre 900 et 1200 m d'altitude sur une roche-mère granitique, elles correspondent au dernier maillon méridional des hautes chaumes du massif vosgien, qui s'étendent sur plus de 3000 ha jusqu'aux chaumes du Tanet-Gazon du Faing au nord.

En 2019, trois de ces quatre espaces ouverts ont été pâturés au sein de la RNBC : la chaume du Ballon de Servance, le Plain des Bœufs et la chaume du Query. Trois agriculteurs se partagent la charge de mener des pâturages estivaux, sur la base de cahiers des charges écrits par les gestionnaires. Pour la troisième année consécutive, la sécheresse estivale aura perturbé la saison de pâturage.

Concernant le Ballon de Servance, 16 vaches, 4 génisses, 7 veaux et un taureau ont été progressivement montés à partir du 15 juin jusqu'au 16 octobre 2019. Le chargement est cette année volontairement plus fort (0,7 UGB/ha et début au 15 juin au lieu du 1^{er} juillet), afin de répondre à la problématique de la recolonisation par les ligneux et les framboisiers dans le parc du bas. Malgré un été sec, les quelques orages ont permis de maintenir de l'eau dans les abreuvoirs à peu près toute la saison, une bonne nouvelle après une année 2018 particulièrement délicate !



Sur le Query, l'agricultrice n'a pas transmis les éléments sur la nature et la quantité de bêtes montées en 2019 à l'heure de la rédaction de ce bilan.

Aucun pâturage n'a eu lieu sur le Beurey, le principal point noir étant le manque d'eau sur cette chaume très isolée. Une réflexion doit avoir lieu pour trouver une solution afin de fournir un point d'eau stable sur cette prairie.

Enfin, concernant le Plain des Bœufs, pour cette seconde année de pâturage avec M. Py, agriculteur à Lepuix, 14 brebis ont été montées du 23/06/19 au 3/08/19 et du 21/09/19 au 12/10/19, soit un chargement instantané d'environ 0,7 UGB/ha : un chiffre conforme au cahier des charges. Les abreuvoirs installés en 2018 ont bien joué leur rôle, après que les gestionnaires les aient raccordés au ruisseau. Le nettoyage et l'entretien des clôtures ont été assurés par l'agriculteur en cours de saison.

2.2.2. Interventions manuelles

Malheureusement, pour des raisons techniques, le brise fougère n'a pas pu être passé cette année sur la chaume du Querty.

Ponctuellement, les gestionnaires coupent les petits épicéas qui se régénèrent dans les parcs de pâturage du Ballon de Servance.

2.3. Opérations de génie écologique (opération 124)

Le chantier de coupe d'arbres sur 3,13 ha sur la chaume du Querty s'est terminé (cf. rapport d'activité 2018 pour les détails des travaux). Un merci à la commune d'Auxelles-Haut d'avoir porté et suivi le chantier ! La question en suspens reste l'arasement des souches, fin 2019 celui-ci n'était pas totalement terminé.

Au Ballon de Servance, 2 ans de démarches administratives, de recherches de techniques d'exploitation, de demande de devis, ont permis la signature d'un contrat « ni agricole ni forestier » entre le PNRBV, l'Etat, et le Ministère des armées sur le terrain militaire afin de permettre une action de réouverture du milieu sur 6 ha environ. C'est une action prévue dans le plan de gestion du Ballon de Servance, elle s'annonce plus ambitieuse que ce qui était initialement prévue. Les travaux sont programmés en septembre 2020.

A noter qu'un fichier SIG sur la localisation précise de ces travaux est tenu à jour annuellement par les gestionnaires.

2.4. Lutte contre les espèces végétales invasives (opération 242)

Les gestionnaires de la réserve naturelle ont procédé à l'arrachage de plusieurs centaines (voire milliers) de pieds de Balsamine de l'Himalaya, en fin d'été, dans la parcelle 44 de la forêt domaniale de Saint-Antoine, en bordure de la réserve naturelle. Quelques pieds connus dans d'autres secteurs de la RNBC et aux alentours ont également été arrachés. Pour soutenir et poursuivre l'effort mené ces dernières années par les gestionnaires de la RNBC, l'ONF a programmé en 2020, sous réserve de financements, des travaux d'arrachage par des ouvriers en parcelle 44 et sur la route Saint Blaise (FD Saint Antoine).

En revanche, les gestionnaires n'ont pas eu le temps de s'intéresser à la tache de Renoué du Japon présente sur une piste forestière dans la parcelle 102 de la FD Saint Antoine (photo ci-contre).



Afin d'assurer un suivi spatio-temporel de ces espèces sur et autour de la RNBC, un travail de cartographie SIG des stations a été mené et est mis annuellement à jour.

Une veille active doit être maintenue sur ce point notamment lors de la mise en œuvre de travaux d'infrastructure.

2.5. Activités cynégétiques (opération 312)

Aucune rencontre du « groupe chasse » n'a eu lieu en 2019.

Aucune suite n'a été donnée en 2019 concernant la réglementation de la circulation des véhicules à moteur pour cette activité.

Aucune action de chasse n'a eu lieu dans la réserve de chasse durant cette année.

- **Sanglier**

- Dans les lots de chasse n°1 et 2 de la domaniale de Saint-Antoine, sur proposition des gestionnaires, l'ONF interdit depuis longtemps à ses adjudicataires la chasse après le 15 décembre, pour leur partie de lot en réserve naturelle. L'objectif est le maintien d'une quiétude maximale sur la réserve naturelle à partir de cette date. Au regard de la taille importante de la réserve de chasse (1000 ha) dans la réserve naturelle, et de la sensibilité des milieux qu'elles abritent, les gestionnaires sont attentifs au maintien d'une population de sanglier compatible avec les enjeux de préservation de la faune. Depuis quelques années l'adjudicataire du lot n°1 de saint Antoine fait des demandes pour organiser une ou deux battues au sanglier après le 15



décembre. Les gestionnaires ont toujours donné un avis favorable à ces demandes.

En décembre 2019, l'adjudicataire a renouvelé cette demande. Les gestionnaires proposaient d'y donner une suite favorable dans les conditions habituelles, c'est-à-dire pour une quinzaine de jours supplémentaires pour les battues aux sangliers. Au vu du retard d'avancement du plan de chasse, l'ONF a fait le choix d'autoriser l'adjudicataire à chasser dans la partie réserve naturelle aux conditions suivantes :

« - sanglier / chasse en battue : Prolongation accordée du 18/12/19 au jeudi 02/01/20 inclus pour des battues limitées et ciblées (sauf si neige abondante).

- chamois / chasse à l'affût et à l'approche : Prolongation accordée du 18/12/19 au 26/01/20 (sauf si neige abondante)

Cette autorisation vous est accordée à titre exceptionnel et ne constitue aucunement un précédent opposable lors des prochaines campagnes de chasse. »

- Sur proposition d'un adjudicataire et de l'ONF, en accord avec les gestionnaires Natura 2000 et de la réserve, un test d'agrainage en périphérie de la réserve attribué à titre dérogatoire, il y a quelques années, semblait donner des résultats intéressants lors de la mise en place. Les conditions proposées sont encadrées et surveillées par les agents ONF. Il était clairement demandé de pratiquer un agrainage à titre dissuasif en quantité raisonnable, à distance des limites de la RNBC. Il ne s'agit pas de "nourrissage". L'utilité identifiée par l'adjudicataire est d'observer la présence ou non de compagnie dans un secteur ou un autre et donc orienter les battues. Les gestionnaires s'interrogeaient en 2019 sur la pertinence du maintien d'un tel dispositif pour la prochaine saison. Après plusieurs discussions, l'ONF a retenu de maintenir le dispositif dans les termes suivants : « agrainage limité autorisé dans les mêmes conditions que 2018-2019 »

Pour la saison 2019/2020, sur le lot n°1, ce sont 2 points d'agrainage qui ont été maintenus (pour moins de 100 kg de maïs sur l'ensemble de la saison).

- A noter que, considérant le niveau encore élevé de population de sanglier au cours du mois de janvier, la Préfecture de Haute-Saône a prolongé l'autorisation de tir en battues sur l'ensemble du département jusqu'au 29 février 2020 (au lieu du 31 janvier initialement).

- **Chamois - rectificatif rapport d'activité 2018**

Comme demandé par M. Langlois de la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Saône lors du comité consultatif 7 juin 2019, le paragraphe concernant le chamois est corrigé comme suit :

« ~~Suite aux difficultés d'acceptation des résultats des comptages « chamois » par les fédérations de chasse,~~ l'ONF n'a pas souhaité ~~changer de méthode de~~ continuer d'organiser le suivi pour cette espèce ; Le principe d'une évaluation « à dire d'expert » a été acté à partir de 2018. Il en découle une carte de localisation et d'estimation d'effectif des chevreaux produites ~~par~~ à partir des données de l'ONF, des chasseurs et des fédérations de chasse. A l'initiative des DDT, et portée par l'ONF, une réunion de terrain a réuni à l'automne les principaux acteurs de la forêt et de la chasse pour constater les niveaux d'abrutissement en forêt sur le « massif Ballons Comtois ». Cette rencontre doit servir de base à la discussion des attributions pour la saison 2019/2020. A noter la FDC70 propose d'assurer le suivi de cette espèce. »

- **Chamois**



- Suite aux discussions de 2018, les attributions de bracelets pour l'espèce chamois ont augmenté significativement : 42 attributions pour la saison 2019/2020 contre 28 la saison précédente sur la commune de Plancher les mines. Au 15 décembre 2019, le minimum de bracelet n'avait pas encore été utilisé sur le lot n°1 de Saint Antoine. L'ONF a donc souhaité prolonger exceptionnellement l'activité de tir au chamois sur la partie RNBC au-delà du 15 décembre (voir paragraphe « sanglier » ci-dessus)

- Aucun suivi de type comptage n'a été réalisé en 2019.

- L'augmentation du plan de chasse, s'il est justifié par rapport aux dégâts sur la régénération forestière, provoque de fait une augmentation du temps de présence en forêt pour les chasseurs. Le mode de chasse le plus courant pour cette espèce est le tir à l'approche. C'est une chasse silencieuse et individuelle. Pour autant, lorsque les sorties deviennent quasi quotidiennes, le dérangement pour la faune est réel. Les gestionnaires s'interrogent donc sur les modes de chasse de cette espèce. En effet, le chamois est tiré à l'approche mais également en battue dans les départements des Vosges et du Territoire de Belfort. Par contre, la battue est interdite pour cette espèce en Haute Saône, département limitrophe. Ce mode de chasse a l'avantage visiblement d'être plus efficace. Les gestionnaires pensent que ce mode de chasse peut permettre à un moment dans la saison de réaliser le plan de chasse en peu de temps.

- **Equilibre sylvo-cynégétique**

En forêt domaniale de Saint Antoine, deux enclos de 40m² ont été installés (Parcelles 18 et 56/57) en 2016 dans le but de suivre l'impact de la grande faune sur la régénération forestière. Les relevés ont été réalisés sur une demi-journée mi-mai 2019 par deux agents ONF.

Les résultats ne seront exploités par l'ONF au niveau national qu'après 5 années de suivi. Pour autant, on note déjà cette année sur la parcelle 56 un abrouissement marqué sur le Hêtre.

3. GESTION DES FREQUENTATIONS ET DES INFRASTRUCTURES

3.1. Mise en œuvre de la politique d'accueil (OMT 41)

3.1.1. Manifestations sportives (opération 412)

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce cahier des charges, un organisateur a présenté sa manifestation en comité consultatif du fait du nombre de participants supérieur aux seuils de participants :

- La manifestation cyclotouristique du **Climbing for life** affichait un nombre de participants maximum de 2200, avec un parcours passant sur la départementale 16 traversant ainsi la RNBC. Le comité consultatif de juin a validé le passage de cette manifestation sans prescription complémentaire.

Les tableaux ci-dessous synthétisent les activités « manifestations » qui ont eu lieu sur le territoire de la réserve naturelle à la connaissance des gestionnaires.

- Manifestations sportives ayant fait l'objet d'une autorisation préfectorale :

Date MANIF	Date réception demande en préfecture	Nom de la Manifestation	Organisateur	Localisation	Type
16-juin-19	?	grand huit vosgien	cyclo club Froideconche	D16 ballon de Servance	vélo cyclo
23-juin-19	pref88?	randonnée des chanoinesses	Remiremont VTT	D16 ballon de Servance	cyclo (1parcours/4)
31-août-19	février 2019	Climbing for Life CYCLO	Golazo - belge	D16	vélo cyclo
31-août-19	février 2019	Climbing for Life TRAIL	Golazo - belge	démineur-vieilleH-etgBF--planche	pédestre-trail
20-oct-19	17-juin-19	Belfortrail	territoire sport nature	mini passage entre démineurs et le chemin du tour du ballon	pédestre-trail

Particularités :

- Concernant le Belfortrail, le comité avait demandé à l'organisateur pour 2019 de réfléchir à un parcours évitant la réserve ou de ne faire passer qu'un seul parcours pour limiter le nombre de participants. L'organisateur a eu la volonté de prendre en compte ces considérations mais n'a pas réussi à éviter complètement la réserve. Il y a donc eu un passage de quelques centaines de mètres dans la réserve, au Ballon d'Alsace, mais pour un seul parcours.
- Grace au travail des gestionnaires de la RNBC, en février, pour proposer un parcours alternatif, la manifestation cycliste des 3 Ballons n'est pas passée dans la RNBC cette année.
- La manifestation de la « Randonnée de la chanoinesses » a été validée par la préfecture des Vosges en dehors du régime d'autorisation. En accord avec la Préfecture de Vesoul, la manifestation a été décomptée du quota de manifestations dans la RNBC et l'organisateur a été destinataire des consignes réserve. Il conviendrait toutefois de faire un rappel à la préfecture des Vosges des consignes spécifiques au périmètre de la RNBC.

- Manifestations diverses non décomptées mais ayant fait l'objet d'un échange avec les gestionnaires:

Depuis la validation du cahier des charges des manifestations sportives et la clarification juridique pour les gestionnaires de cette thématique, on retrouve dans ce bilan : les marches militaires, les petites concentrations de véhicules à moteur, et potentiellement les manifestations ne dépassant pas les seuils du code du sport.

Dès que c'est possible, les gestionnaires font parvenir à l'organisateur un courrier rappelant les aspects réglementaires du site ainsi que des recommandations sur les itinéraires. Des modifications de parcours sont parfois demandées.

Date de la manifestation	Date réception demande RNBC	Nom de la Manifestation	Organisateur	Localisation	Type
10-janv-19	19-déc-18	marche topographique	SDIS 70 - M. Faure	planche querty GR ballon de servance GR grand pré goutte des saules	marche
08-juin-19	18-janv-19	liège-rome-liège	Trajectoire SPRL - royal automobile club de Belgique	D16 haut-du-them-ballon de servance-Planche	rallye auto
04-sept-19	03-sept-19	marche militaire	1er rgt artillerie belfort-fougerais (90)	Gr d'auxelles-bas au Ballon d'alsace	marche

- Manifestations diverses ayant fait l'objet d'un refus de la part des gestionnaires :

Aucun refus de manifestation n'a été formulé cette année.

3.1.2. Mise en œuvre du schéma de fréquentation (opération 411)

- Application de l'arrêté préfectoral de 2018

Le débalisage du sentier des mulets et le rebalisateur du sentier « rond jaune » de la goutte des Saules n'a pas pu être réalisé cette année faute de temps disponible. De même, la pose des panneaux spécifiques à la Zone de Protection Renforcée du Plateau de Bravouse et du Rossely n'a pas pu être mise en œuvre.

- Discussions/difficultés

- En début d'année, les gestionnaires ont eu connaissance d'un ouvrage publié en décembre 2018 (Ski dans le massif vosgien, les 50 plus belles randonnées, de Claude Richardin, éditions du Château) qui propose une série d'itinéraires sous forme de rando guide pour la pratique du ski de randonnée dans les Hautes Vosges. Certains itinéraires proposés par l'auteur se situent dans des espaces protégés et en contradiction avec leur réglementation en vigueur (interdiction de sortir des sentiers balisés, voire interdiction de pénétrer dans certaines zones). C'est le cas notamment pour chacune des Réserves Naturelles Nationales gérées ou co-gérée par le Parc, concernée par au moins un itinéraire contraire aux dispositions réglementaires du site en matière de circulation des personnes.

Le PNRBV a fait un courrier à l'éditeur pour regretter l'absence de concertation sur les itinéraires, l'absence de prise en compte des zones de quiétude, et bien entendu pour souligner la contradiction entre certains itinéraires proposés et la réglementation en vigueur sur les espaces protégés. Ce, malgré la signalétique présente physiquement sur les sites ainsi qu'une communication et une sensibilisation importantes menées à différentes échelles auprès des acteurs de la montagne pour souligner les enjeux autour de la quiétude hivernale dans le massif vosgien et sur les Hautes-Vosges en particulier.

Les services de l'Etat sont intervenus auprès de l'auteur et de l'éditeur pour rappeler le cadre réglementaire lié aux espaces protégés et pour souligner leur responsabilité envers les lecteurs/pratiquants dans l'édition d'un support qui propose une pratique en contradiction avec la réglementation en vigueur. En effet, suivre certains itinéraires proposés rend passible le lecteur/pratiquant de poursuites pénales. L'ouvrage et les messages qu'il véhicule souffrent donc d'une responsabilité de ses auteur/éditeur envers les sites et leur réglementation mais aussi envers ses lecteurs.

- Le balisage de 2 manifestations sportives, le tour de France et le Climbing for Life, n'a pas respecté les prescriptions de l'ONF et de la RNBC qui ont été formulé via l'autorisation de la Préfecture. Le conseil départemental de Haute-Saône s'est chargé en fin d'année 2019 de venir enlever les dernières plaques de balisage encore présentes sur le terrain et le brossage de la peinture sur les arbres, dans les secteurs du Ballon d'Alsace, de la crête est de la réserve naturelle, et de la Planche des Belles Filles / Querty (représentant plusieurs dizaines de km de sentiers). Une vigilance accrue devra avoir lieu sur ce sujet au cours des prochaines éditions pour ces manifestations sportives.



3.1.3. Accompagnement des projets favorisant la fixation du public à l'extérieur de la RNBC – cas de l'opération grand site » (opération 413)

Les Ballons Comtois constituent le cœur du projet de labellisation « Grand Site de France » du Ballon d'Alsace. Cette opération est portée par le PNRBV, en lien étroit avec les services de l'Etat (<http://www.grandsitedefrance.com/actus/547-2016/489-le-ballon-dalsace-entre-en-operation-grand-site.html>).

Comme en 2018, les gestionnaires ont participé à plusieurs rencontres sur le sujet :

- Contribution à la carte de découverte du patrimoine,
- Contributions dans le cadre d'interview et d'ateliers participatifs d'étudiants Agroparistech sur la forêt du Ballon d'Alsace puis participation à la restitution (3 temps d'échange),
- Echanges avec le chargé de mission du PNRBV sur la fréquentation du site, le calendrier, ...

3.2. Gestion des infrastructures humaines (opérations 241 et 423)

3.2.1. Sentiers balisés

Les gestionnaires n'ont pas eu d'information sur des projets de travaux concernant l'entretien des sentiers balisés sur la RNBC en 2019. Ils n'ont rien constaté sur le terrain non plus.

3.2.2. Pistes de ski de fond

Côté territoire de Belfort, aucune visite n'a été demandée par le SMIBA sur les FD du Ballon d'Alsace et de Saint Maurice et Bussang. Aucune demande de travaux d'entretien des pistes n'a été formulée en 2019. En conséquence, aucune coupe ou travaux n'a eu lieu.

Côté Haute-Saône, une visite a été réalisée conjointement entre l'ONF, la RNBC et Woka (gestionnaire des pistes de ski à la planche des belles filles). Une quarantaine d'arbres ont été marqués puis abattus dans un second temps directement par les personnels de Woka, essentiellement des brins et petits bois (frêne, épicéas, sapins, 1 tilleul et 1 orme). Les plus gros, des épicéas dans la parcelle 17 de la FD Saint Antoine, de diamètres 45 à 75 (6 bois), ont été abattus par un bûcheron indépendant et laissés sur place : les bois qui étaient restés perchés ont été câblés depuis la route forestière et descendus avec un tracteur.

3.2.3. Refuges et chalets

- Bilan Secteur Auxelles-Haut et Lepuix :

Plusieurs arrêtés préfectoraux imposent aux responsables des refuges de faire part de leur besoin d'accéder en véhicule motorisé à leur refuges / chalets pour mener un certain nombre d'activités, encadrées par ailleurs par des conventions. Le tableau ci-dessous synthétise les demandes faites aux gestionnaires de la réserve naturelle en 2019.

	Date de la demande	Accord des gestionnaires	Date d'accès	Activité
Refuge de la Rougevie	18/07/2019	oui	21/07/2019	non précisé
	26/09/2019	oui	28&29/09/2019	corvée bois
Chalet du Querty du haut	23/08/2019	oui	25/08/2019	débroussaillage
	14/09/2019	oui	14/09/2019	nettoyage petit travaux
Chalet du Querty du bas	01/07/2019	oui avec une tolérance pour accès avant le 15/07	04/07/2019	nettoyage
Chalet Sailley	aucune demande d'accès			

- Chalet de la Rougevie :

Aucune difficulté à signaler avec ce refuge ou l'association en charge de son entretien.

- Chalet du Querty du Haut :

Nous avons eu l'occasion de rencontrer le président de l'association au cours de l'année. Suite à plusieurs changements de responsables de l'association, il souhaitait modifier les titulaires des cartons de circulation. En septembre, il avait récupéré deux cartons de circulation d'anciens membres ; il en manquait un. Nous n'avons pas eu de contact en fin d'année.

Concernant les travaux de bardage, l'association prévoyait de terminer l'installation fin septembre. Les matériaux étant déjà sur place depuis 2018. Nous n'avons pas eu de demande d'accès en véhicule pour cette période. De ce que nous avons constatés sur le terrain les travaux ne sont toujours pas terminés. Dossier à relancer !

L'agriculteur de la chaume, en accord avec l'association, a dévié l'écoulement de l'eau de pluie du toit du chalet vers une cuve destinée au bétail.

- **Chalet du Querty du Bas :**

Une demande d'accès en véhicule a été formulée. Le besoin exprimé était un besoin de nettoyage avant l'arrivée du Tour de France. Les gestionnaires ont choisi de tolérer la montée avant la date du 14 juillet, en regard du fait que c'est la première demande d'autorisation formulée depuis la mise en place de l'arrêté de circulation.

- **Refuge « Sailley » au Ballon de Servance :**

Aucune suite n'a été donnée au projet de cahier des charges d'entretien du bâtiment commencé fin 2018. Nous n'avons pas eu le temps de relancer « l'amicale du refuge Sailley » et elle ne nous a pas relancé non plus. Aucune demande de mise en œuvre de travaux ou d'accès particulier au site n'a été formulée.

Nous avons toutefois constaté une importante coupe d'arbuste (essentiellement résineux) sous le point de vue en direction de la vallée de la Moselle. Les rémanents ont été proprement mis en tas. Ces travaux ont été en partie réalisés sur le terrain militaire. Par ailleurs quelques épicéas ont été coupés sur le terrain de M. Sailley à proximité du refuge. En l'état, ces coupes ne nous semblent pas préjudiciables pour le milieu naturel tant qu'elle ne concerne que quelques épicéas. Il ne faudrait pas que cette activité de coupe prenne plus d'ampleur sans qu'un cadre soit proposé. La difficulté principale est que les acteurs qui interviennent ne sont pas forcément tous fédérés à l'intérieur de « l'amicale du refuge Sailley » que nous avons rencontré fin 2018. Dossier à relancer !

3.2.4. Route départementale 16

Fin avril la neige avait fondu et aucun arbre ne barrait la route. Par contre, l'ONF a souhaité faire plusieurs coupes de sécurisation des abords de la route : certains bois sont restés sur place, d'autres ont été vendus (cf. 2.1.4.).

Le fauchage du bord de la route départementale 16 a été réalisé conformément aux règles en vigueur à partir du mercredi 2 octobre.

Aucune opération de curage mécanique n'a été programmée par le CD 70. Seules des interventions manuelles au niveau des aqueducs encombrés ont été réalisées par les personnels du CD70 lors de leur patrouille mensuelle.

Un incident est à déplorer le 30 octobre : une voiture a pris feu de manière accidentelle au parking du Ballon de Servance. Une pollution substantielle du sol (plastiques fondus, morceaux de métaux etc...) et des écoulements d'eaux polluées ont été relevés a posteriori par les gestionnaires, sans qu'aucune solution ne puisse être apportée....



3.2.5. Infrastructures militaires

Concernant les travaux sur le site :

- la mise en place d'un portail coulissant à l'entrée du site a bien été réalisée et terminée en 2019.
- le renforcement des dispositifs de surveillance du fort a débuté en 2019 et devrait être terminé en 2020.
- le fauchage du bord de route s'effectue dorénavant à partir du 15 septembre.

Au cours de l'hiver, un incident technique est survenu sur la déneigeuse qui assure le dégagement de la route d'accès au Fort de Servance, entraînant une fuite. Les moyens de dépollution n'ont pas pu être mis en place à temps : le sable était inefficace, il aurait fallu mettre un produit absorbant pour retirer le liquide, avant que le sol ne regèle...

3.2.6. Antenne relai TDF

La convention TDF/ONF a été renouvelée pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2032. L'arrêté préfectoral d'entretien de cette infrastructure, spécifique à la RNBC, a été mis en annexe de cette convention.

Les gestionnaires n'ont pas constaté de mise en œuvre de travaux d'entretien des abords de l'infrastructure cette année.

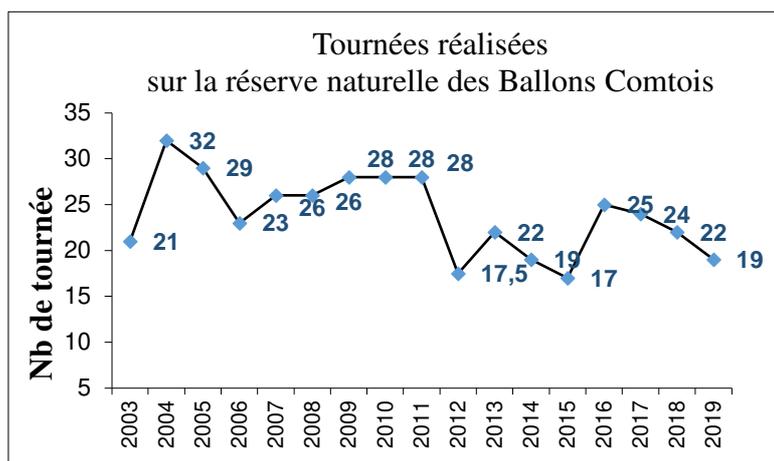
Les travaux de maçonnerie pour la sécurisation de l'alimentation électrique de la clôture du Ballon de Servance n'ont pas été mis en œuvre.

4. SURVEILLANCE DU TERRITOIRE ET POLICE DE L'ENVIRONNEMENT (OPERATION 422)

4.1. Surveillance menée dans le cadre des financements DREAL

Des tournées mixtes de surveillance regroupant des agents du PNRBV et des agents de l'ONF sont organisées dans la RNBC. Ces tournées spécifiques, effectuées en binôme, se sont déroulées du 12 janvier au 29 décembre 2019 avec un total de **13 tournées pédestres et 6 tournées équestres** (réalisée par la brigade équestre ONF de Saint-Antoine). Les tournées ont lieu en semaine, les week-ends et jours fériés selon un planning proposé par les gestionnaires.

Malgré l'autofinancement spécifique de l'ONF affecté à cette mission (pour compenser la baisse de subvention qui y est affectée), il n'a pas été possible de maintenir un niveau de tournée équivalent aux années précédentes. Cela notamment par manque de disponibilité pour cette mission des deux personnels techniques réserve.



↳ *Orientations de l'année*

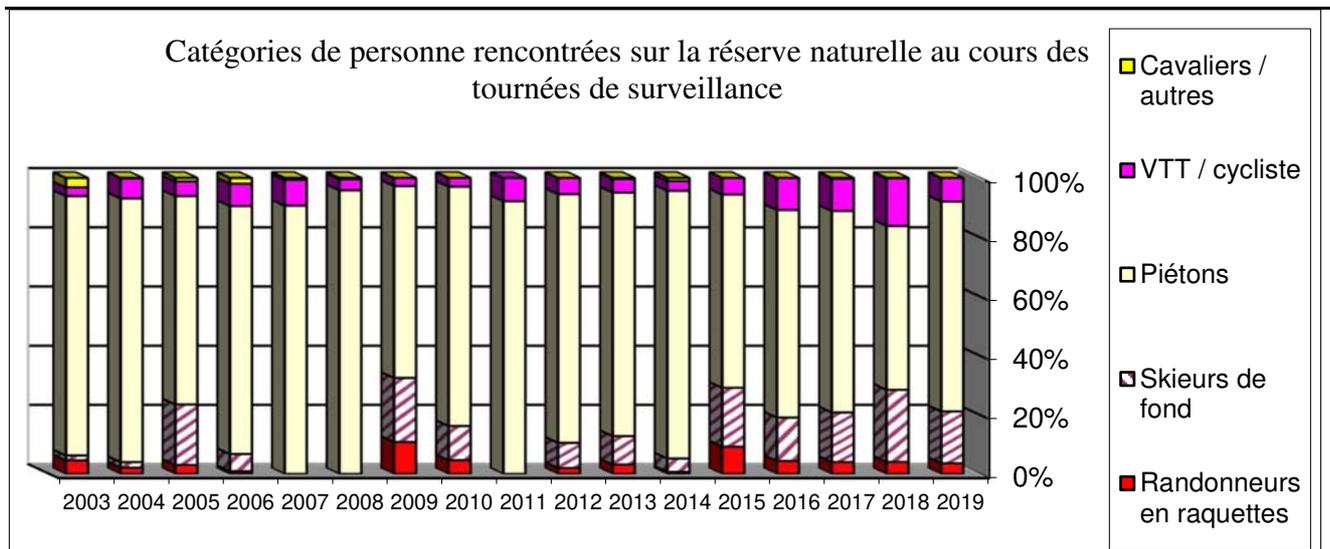
- Mettre en application les consignes actualisées en 2016 et notamment les verbalisations strictes des infractions « chien » et toute sortie de sentier en hiver.
- Informer le public de la nouvelle réglementation lié au nouvel arrêté schéma validé en 2018, notamment sur le secteur du plateau de Bravouse.
- Concentrer les tournées pédestres sur la période la plus sensible pour la faune, la période de neige et le printemps.
- Observer la fréquentation du site, les accès utilisés.
- Continuer l'information et la sensibilisation des publics rencontrés.

↳ *Fréquentation observée*

- 405 piétons rencontrés, dont 77 skieurs et 16 randonneurs en raquettes, et 6 traileurs ;
- 35 cyclistes (ou VTT) et aucun cavalier croisé ;

La fréquentation observée est moitié plus basse qu'en 2018. Nous n'avons pas d'autres explications que la baisse du nombre de tournée de surveillance. En termes de proportion par catégorie de personne : l'augmentation amorcée il y a quelques années du nombre de cycliste/VTTiste ne semble pas continuer.

Nous avons eu l'occasion de rencontrer à plusieurs reprises une nouvelle catégorie de personne : utilisateur de drone. Ils viennent sur le site ou à proximité pour piloter en milieu naturel et surtout faire des clichés. La réglementation de la RNBC n'interdit pas le survol du site.

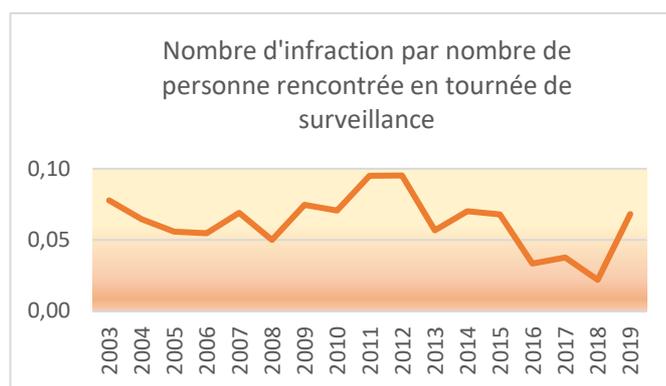
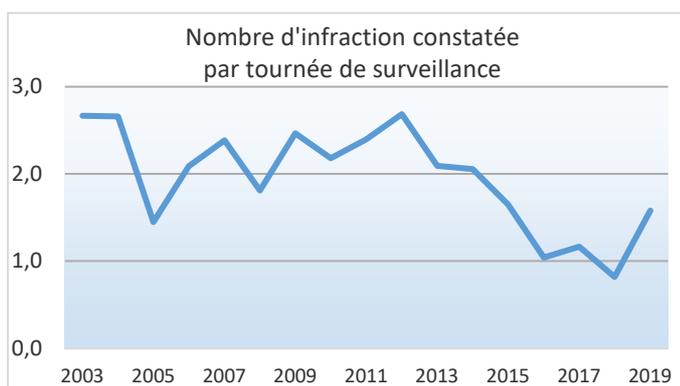


↳ **Infractions constatées en nombre**

La tendance marquée à la baisse du nombre d'infractions constatées au cours des tournées de surveillance 2018 aura été de courte durée. En effet, nous retrouvons en 2019 un nombre d'infractions et notamment concernant les chiens, proche des valeurs des années antérieures à 2018.

Catégorie d'infraction	2016	2017	2018	2019	Moyennes depuis 2003
Chien	14	15	9	17	22
Véhicule à moteur	3	3	2	0	6
Cueillette / arrachage	0	2	0	2	4
Camping	0	0	0	0	1
Sortie de sentier	7	7	5	10	14
Divers	2	1	2	1	3
Nb Total d'infraction	26	28	18	30	47

Si l'on rapporte ce nombre d'infractions au nombre de tournées, on constate qu'après une baisse continue depuis 2012, ce ratio est à la hausse en 2019. Idem si l'on rapporte ce nombre d'infractions au nombre de personnes rencontrées au cours des tournées, on constate également cette tendance à la hausse ; d'autant plus forte que le nombre de personnes rencontrées est particulièrement bas en 2019.



4.2. Surveillance menée par les autres services de police

↳ **Surveillance ONCFS**

Le SID 70/90 de l'ONCFS a réalisé 10 journées et 3 demi-journées de surveillance entre février et août 2019 sur le territoire de la RNBC. Une d'elle a fait l'objet d'un départ commun avec une équipe RNBC depuis le Ballon de Servance, le 17 février.

Cet effort conséquent de patrouille aura permis le constat et la verbalisation de 14 infractions. Les 13 TA et le PV mis en œuvre sur le territoire de la RNBC par les collègues de l'ONCFS ont été comptabilisés dans le tableau ci-après de bilan des infractions.

↳ **Surveillance ONF**

Les agents forestiers sur leur territoire respectif dont fait partie la RNBC sont susceptibles de verbaliser toutes les infractions en lien avec sa réglementation. Cette surveillance est diffuse et non chiffrable en temps passé. Elle a toutefois permis la verbalisation par TA d'une infraction chien (pris en compte dans le tableau ci-dessous).

4.3. Surveillance ponctuelle : Arrivée Tour de France cycliste 2019 à la Planche des Belles Filles

Le 11 juillet, l'ONCFS, les services de gendarmerie, l'ONF et les gestionnaires de la RNBC se sont regroupés afin de faire respecter la réglementation et en particulier empêcher toute circulation de véhicules à moteur sur le territoire de la RNBC. La particularité du parcours 2019 était l'arrivée au sommet de la planche suite aux travaux d'aménagement menés par le CD70. Le reste du parcours était identique à 2014.



Au total ce sont plus de 30 personnels (hors gendarmerie) répartis sur plus de 10 postes fixes et mobiles qui ont contribué au bon déroulement de cette journée. Cette présence forte des services de police de l'environnement sur le terrain aura permis d'empêcher de nombreuses infractions, et d'informer une partie du public sur les enjeux dans le secteur.

Il a été dénombré 3 485 personnes qui se sont rendus à l'arrivée du Tour en passant par la Réserve Naturelle pour la seule journée du 11/07. Seules 3 personnes ont été dénombrées la veille.

• Les infractions :

➤ Circulation véhicule à moteur:

5 véhicules circulant en forêt la veille et le jour de la manifestation, hors RNBC (donc non comptabilisés dans le tableau ci-dessous) ont été verbalisés par TA ;

➤ Sortie de sentier : Notre présence sur le périmètre de la RNBC a permis d'éviter au maximum les situations de sortie de sentier. 6 ont toutefois dû être verbalisées par TA ; 4 ont fait l'objet d'avertissement oraux ; 1 n'a pas pu être verbalisé ;

➤ Présence de chiens : Notre plus grande présence sur le périmètre de la RNBC a permis d'éviter au maximum la pénétration de chien dans le périmètre : 10 chiens ont d'ailleurs été refoulés avant leur entrée dans la RNBC ; toutefois 1 infraction chien a dû être verbalisée par TA ; 4 ont fait l'objet d'avertissements oraux ;

➤ la fin de la journée a été entachée par 3 délits d'obstacles aux fonctions et d'outrages. Ces mêmes personnes avaient déjà été à la limite de l'outrage lors de l'édition 2017. Les procédures ont été finalement reprises en instruction en gendarmerie (ces procédures ne rentrent donc pas en compte dans le bilan en 4.4).

• Les observations :

L'augmentation du nombre de postes fixe de surveillance a permis cette année de mieux dénombrer le public qui accède au site de la planche par le territoire de Belfort en traversant la réserve. Sur le poste « témoin » de la Grande Goutte, le nombre de spectateurs décomptés est équivalent à l'édition 2014 :

	VTT	piéton	coureur	total
2012	275	410	2	687
2014	167	320		487
2017	273	391	7	671
2019	320	82		402

Le conseil départemental 70 a maintenu son dispositif de balisage des axes de randonnée permettant l'accès au sommet de la planche des belles filles par la forêt. L'interdiction des chiens sur la réserve a également été plutôt bien mise en avant dans les éléments de communication.

4.4. Bilan des infractions et verbalisations

Le tableau ci-dessous dresse un bilan synthétique des infractions constatées sur le territoire de la réserve naturelle, et des sanctions associées, par toutes les forces de police (dont les gestionnaires ont eu connaissance), tour de France cycliste compris :

Type d'infraction	chien	sortie de sentier	véhicule à moteur	Cueillette / arrachage	camping	feu	autre	total
Avertissement oral	7	4		1				12
Avertissement écrit								0
Timbre amende	21	7						28
Procédure verbale		1					1	2
Refus de décliner l'identité ou de s'arrêter	1 groupe	1						2

Plusieurs éléments complémentaires sont à prendre en compte :

- Les avertissements oraux sont liés soit à la localisation de l'infraction (en bordure de réserve notamment), ou à l'impossibilité de communiquer avec le contrevenant d'origine étrangère.
- Toutes les infractions qu'elles soient verbalisées ou non, sont systématiquement doublées d'une reconduite à la sortie de la réserve naturelle.
- Par leur présence sur le terrain, les gestionnaires ont pu empêcher plusieurs infractions avant qu'elles ne commencent notamment sur des sites touristiques situés sur la bordure de la RNBC comme à la Planche des belles filles.

-A noter :

Une infraction un peu particulière lors de la tournée du 29 décembre avec la rencontre d'un groupe de randonneurs harnaché chacun avec un chien Huskies. Malgré la difficulté pour le binôme en charge de la surveillance de gérer le groupe et les chiens, il a été possible de faire faire demi-tour au groupe. Mais seule l'organisatrice a accepté de décliner son identité. Elle seule a donc été verbalisée.

↳ **Bilan du suivi des procédures :**

Timbres Amende 2019	payés	24	
	non payés	4	Transmis à l'OMP compétent pour mise en recouvrement
	réclamations avis favorable	0	
	réclamations avis défavorable	0	

A noter :

- Aucune réclamation n'a été formulée en 2019.
- un PV mis pour sortie de sentier en février à un professionnel a été poursuivi par le procureur et jugé en septembre.
- La suite du 2ème PV pour « acte d'intimidation » et « prise d'un nom d'un tiers » n'est pas encore connue.

4.5. Conclusions

Comme la signalétique « chien » mise en place depuis 2015 sur les ballons d'Alsace et de Servance s'est montrée efficace, nous avons décidé de l'étendre au secteur de la Planche des Belles Filles. Les panneaux ont été mis en place lors de travaux de signalétique à l'automne 2019. De même, le renouvellement des panneaux d'information a permis d'améliorer la lisibilité de la réglementation aux entrées de la RNBC.

La fréquentation hors-piste, surtout l'hiver en raquettes et à ski est toujours présente et difficile à appréhender malgré une signalétique renforcée avec la pose des filets signalant les zones de quiétude et la généralisation des périodes d'observation statique au cours des tournées de surveillance.

On note une concentration des infractions autour de quelques points : la chaume du ballon de Servance, la domaniale du ballon d'Alsace, la Grande goutte, la planche des Belles Filles.

La hausse du nombre d'infraction constaté par tournée de surveillance nous indique qu'il n'est pas souhaitable de relâcher la pression de la surveillance.



Crédit photo : Emilie Parret, ONF.

5. INFORMATION DES PUBLICS ET ANCRAGE LOCAL

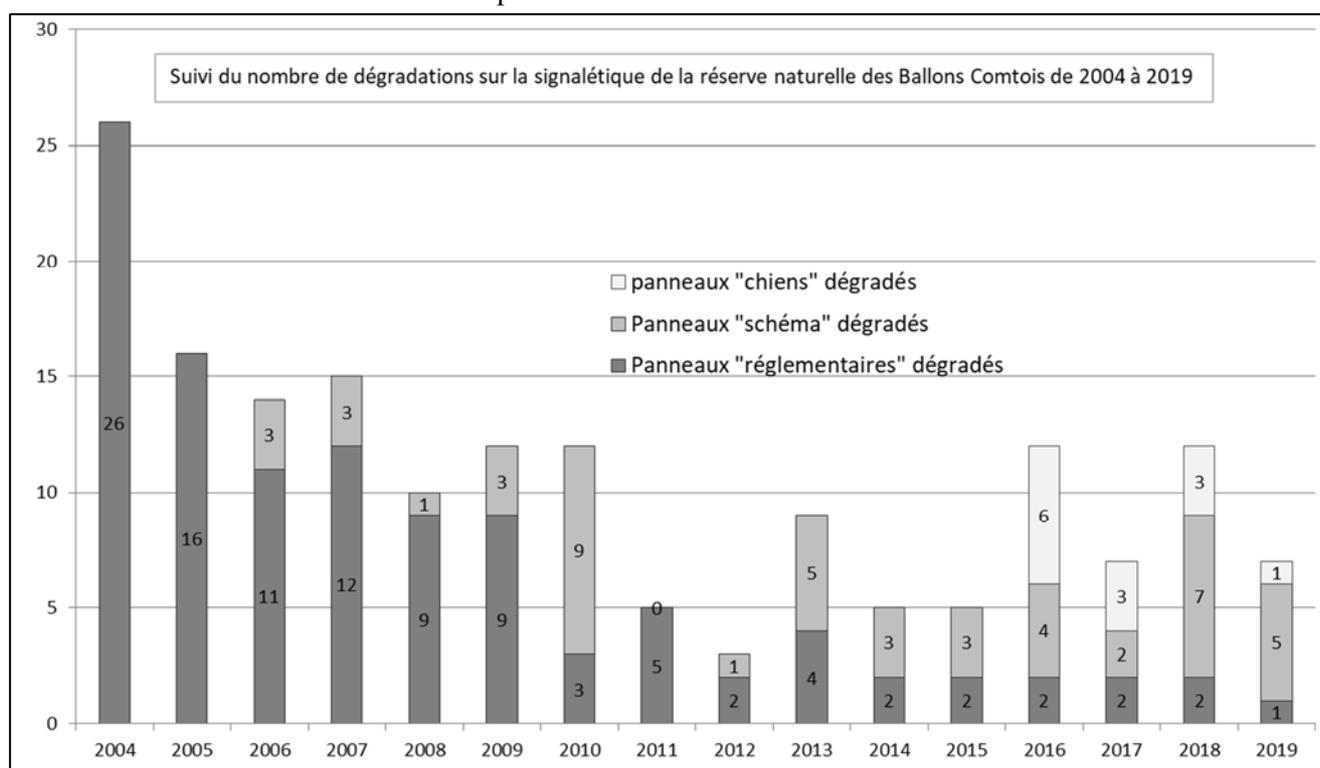
5.1. Entretien et renforcement de la signalétique réserve naturelle (opération 611&612)

Actuellement plus de 100 panneaux sont en place en périphérie et dans la réserve naturelle afin d'informer au mieux les visiteurs de la réglementation en vigueur.

5.1.1. Entretien courant de la signalétique (budget étude et travaux 2018-2 - ONF)

Le nombre de dégradation volontaire en 2019 est dans la moyenne des dernières années. Le solde des crédits attribués en 2018 dans le cadre de l'OMT 61, ont été utilisés à l'automne principalement pour :

- Remettre en état des panneaux et poteaux nécessitant l'utilisation de béton dans les secteurs du Ballon d'Alsace et de la planche des belles filles,
- Remettre en place des panneaux dégradés, nécessitant souvent l'utilisation d'une échelle et perceuse.



5.1.2. Renouvellement des panneaux d'information – phase 2 (budget étude et travaux 2018-2 - ONF)



La mise en page et l'impression des visuels ont été réalisées au cours du premier semestre 2019, sur la base du travail mené en 2018 par la Maison de la Nature des Vosges Saônoises et le Conservatoire des espaces naturels de Franche Comté (cf. rapport d'activité 2018). La maquette est disponible en **annexe 3**.

Après mise en concurrence, l'impression a été confiée à l'Atelier Bois de l'ONF, et la pose des visuels à l'UP Nord Franche Comte de l'agence études et travaux Bourgogne – Franche-Comté. Ce chantier d'ampleur a eu lieu à l'automne s'est très bien déroulé : 3 nouveaux supports ont été installés, 6 supports existants ont été déplacés et 25 nouveaux visuels ont été posés.

5.2. Communication (opération 612)

5.2.1. Outils de communication

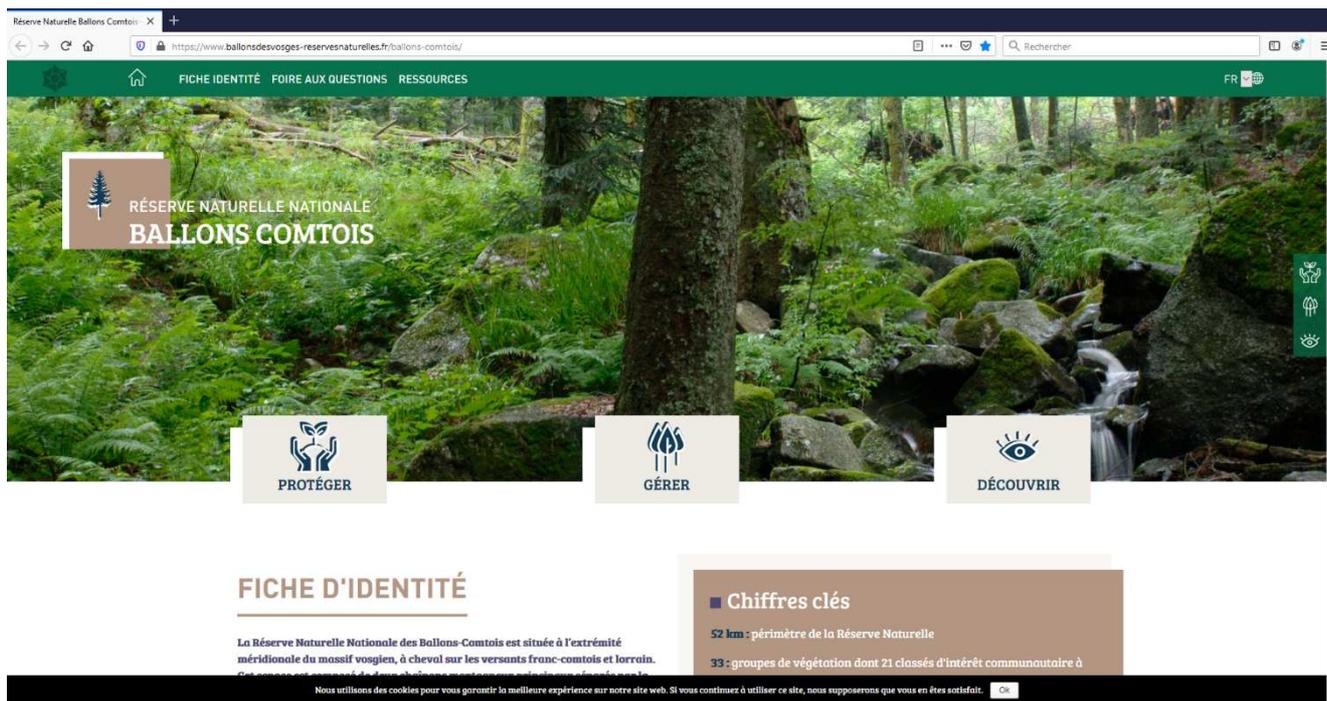
- Site internet :

Le nouveau site internet de la RNBC est terminé. Pour y accéder, il est possible de transiter via le portail des réserves naturelles des Hautes Vosges (<https://www.ballonsdesvosges-reservesnaturelles.fr/>) ou directement par le lien suivant : <https://www.ballonsdesvosges-reservesnaturelles.fr/ballons-comtois/>

Les points forts et nouveautés de ce site sont :

- Un nouveau design, moins de texte et plus de photos ;
- Une carte interactive repositionnant la RNBC et les autres RNN ;
- Une information claire sur la réglementation ;
- La mise à disposition de documents liés à la réserve naturelle.

En outre, les gestionnaires ont désormais la main sur la mise à jour du site, plus besoin de passer par un prestataire extérieur !



- Azuré :

Comme chaque année, un numéro de la revue des gestionnaires des milieux naturels remarquables de Bourgogne Franche-Comté est paru. Faute de temps, les gestionnaires n'ont pu participer à aucun des comités de relecture et de rédaction.

5.2.2. Autre communication interne

L'azuré, ainsi que le rapport d'activité ont été diffusés au sein du pôle environnement du PNRBV et aux différents services et personnels de terrain de l'ONF, agence NFC et autres. L'accent a été mis également sur l'information et l'échange avec plusieurs personnels de l'ONF :

- Les personnels de terrain des unités territoriales ONF (UT Plancher-Giromagny et Haute-Moselle) ainsi que le service forêt de l'agence NFC ont été rencontrés pour présenter le rapport d'activité 2018.
- Deux réunions ont été organisées en janvier et en décembre par le « pilote surveillance/correspondant armement » de l'agence NFC à destination des personnels armés. Les gestionnaires y sont intervenus pour présenter les différentes évolutions en cours ou à venir sur la réserve en matière réglementaire.



5.2.3. Bilan Presse

La réglementation de la RNBC a été relayée à plusieurs reprises dans la presse à l'occasion du passage du tour de France le 11 juillet.

La direction régionale de l'ONF, concernée par différentes étapes du Tour de France cycliste 2019, a édité un communiqué de presse précisant la réglementation de la RNBC.

En outre un film d'un peu plus d'une minute a été réalisé avec les gestionnaires dans la RNBC le 22 mai et diffusé au début de l'étape. Il développe le thème de la conservation du bois mort en lien avec la biodiversité, notamment à travers les ilots de sénescence des forêts communales de Giromagny et Auxelles-Haut. Il est consultable à cette adresse :

https://www.youtube.com/watch?v=i_KjR4Bw0T0

5.3. Veille sur les mentions RNBC sur tous les supports (opération 613)

Les gestionnaires ont participé à des mises à jour de la partie concernant la RNBC pour le site internet « quiétude attitude », sur les aspects cartographiques et de la réglementation. Le site est consultable à l'adresse suivante : <https://quietudeattitude.fr/>

5.4. Animations scolaires et grand public (opérations 621 et 622)

Date	Etablissement	Niveau	Nb. de part.	Terrain (jour)	Salle (jour)	Remarques / sujet
25/10	AgroParisTech – ENGREF	Bac + 5	20	1	0	Pris en charge par l'ONF en remplacement des gestionnaires
26/11	AgroParisTech – ENGREF	Bac + 5	25	0,5	0	Présentation RNBC / enjeu forêt
13/09 et 05/12	Université des sciences de Montbéliard	Bac + 4	18	1	0,5	Journée d'intégration : Présentation RNBC et restitution

6. GESTION ADMINISTRATIVE & RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES

6.1. Evaluation Administrative du plan de gestion

Le second plan de gestion de la RNBC couvre la période 2015-2024. Il a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) le 11 décembre 2014 et le comité consultatif de la réserve naturelle le 28 janvier 2015.

L'arrêté préfectoral du 14/04/2015, portant approbation de ce plan de gestion précise que « la réalisation des opérations et l'atteinte des objectifs feront l'objet d'une évaluation par les gestionnaires au bout de 5 ans. Le plan de gestion sera, le cas échéant, modifié selon les résultats de cette évaluation. L'échéancier des opérations 2020-2024 sera précisé et le plan de gestion fera l'objet d'un nouvel arrêté préfectoral pour cette durée. »

Outre cet aspect réglementaire, il est intéressant pour les gestionnaires de faire le point sur l'avancement du plan de gestion en fonction des priorités, notamment pour ajuster si nécessaire l'affectation des moyens financiers et humains.

Ce travail d'évaluation administrative a été commencé fin 2019. Il s'appuie sur les 5 rapports d'activité réalisés entre 2015 et 2019 et sera présenté au comité consultatif et au CSRPN courant 2020.

6.2. Comité consultatif

Le comité s'est réuni le 07 juin à la sous-préfecture de Lure. Une consultation écrite a également été réalisée au cours de l'été.

- **Les autorisations obtenues en 2019 :**

Autorisation de travaux d'infrastructure en FD de Saint Antoine (détail des travaux en paragraphe 2.1.5)	Travaux réalisés en partie en 2019 – détail en paragraphe 2.1.5
Autorisation de passage de la manifestation du Climbing for life	Réalisé 2019

- **Les autorisations obtenues les années précédentes encore en cours :**

Année de demande	Intitulé	Année d'utilisation
2017	Autorisation pour l'association des amis du Querty, pour 2017, d'effectuer des travaux de réfection du bardage du chalet du haut du Querty sous réserve du respect de conditions. Prolongation après 2017 possible	Travaux réalisés en 2018 partiellement. Non terminé fin 2019
2017	Autorisation de travaux d'infrastructures en FD de Saint Antoine : empiérement d'une piste le long de la route forestière de la goutte des saules	Travaux réalisés 2019
2017	Autorisation pour la société mycologique du Pays de Montbéliard de réaliser des prélèvements et de sortir des sentiers balisés pour la durée de l'étude mycologique (a priori 2017-2018-2019)	Tranche 2019 réalisée
2018	Autorisation pour l'OPIE de réaliser un inventaire des Hétérocères sur la RNBC partie 70, de 2018 à 2020.	Tranche 2019 réalisée
2018	Autorisation pour l'AFB de réaliser un bilan stationnel de <i>Graphoderus bilineatus</i> et autres grands dytiscidés, de 2018 à 2020.	Prélèvement réalisé en 2019
2018	Autorisation de travaux de coupe d'arbres sur la chaume du Querty par la commune d'Auxelles-Haut, pour le temps du chantier	Chantier réalisé au ¾ en 2018. Intervention complémentaire en 2019.
2018	Autorisation de travaux pour remplacement du portail d'entrée du fort du ballon de Servance	Travaux réalisés 2019
2018	Autorisation de travaux pour renforcement des dispositifs de surveillance du fort	Travaux réalisés partiellement en 2019. A terminer en 2020

6.3. Mouvement de personnel

6.3.1. Personnel

- Côté PNRBV : Appui ponctuel de Charles Frécharde pour la mise en œuvre du PSDRF (cf. 1.8.2)
- Côté ONF :
 - Arrivée en juillet de Stefan Schneider, responsable du service forêt de l'Agence Nord Franche-Comté, en remplacement de Marjorie Girardot.
 - Arrivée en juin de Pascal Remoussenard, responsable Chasse et aménagements de l'Agence Nord Franche-Comté, en remplacement de Michel Despoulin,

6.3.2. Stagiaires

- Accueil de Romain Jouan, Stagiaire 2nd année cursus ingénieur de l'école AgroParistech ; du 10 juin au 9 août; Thématique de stage : Mise en œuvre du PSDRF avec les gestionnaires et traitement de la base de données arbre bio de l'agence NFC ;
- Accueil de Jean-Philippe Charrut, Stagiaire en bac pro option GMNF par correspondance avec le CNEAC ; du 16 septembre au 8 novembre ; Thématique de stage : Mise en œuvre du PSDRF avec les gestionnaires et réflexion sur les pistes d'amélioration du suivi scientifique du Lycopode des alpes au sein de la RNBC ;
- Accueil ponctuel de deux stagiaires de l'UT de plancher Giromagny : Emilie GIBOULET, et Léo Breuillard thème tour de France.

6.4. Formation du personnel

Dates	Thème	Lieu	Personnel ayant bénéficié de la formation
03/05	Formation à l'utilisation de dendro 2	Gevrey Chambertin	PNRBV&ONF
06/04	Formation logiciel R	Nancy	ONF

6.5. Autres relations partenariales et ouverture sur l'extérieur

- 25/01 : Participation à une réunion « tour de France » et rencontre de la Directrice de la Planche des Belles Filles à Vesoul (70),
- 12/03 : Réunion sur le tour de France, à Vesoul (70),
- 12/03 : Réunion inter- réserves naturelles de Bourgogne Franche-Comté à Dijon (21)
- 11/04 : Rencontre avec le CD 70, ASO et les services de l'état, à la Planche des Belles filles (70)
- 23/05 : Réunion et visite de terrain avec le PNR des Vosges du Nord et l'ONF pour une présentation du retour d'expérience quant à la cogestion de la RNBC, à Château Lambert (70)
- 30/05 : Participation à une opération de surveillance interservices ciblée « véhicule à moteur », au Thillot (88)
- 05/06 : Assemblée annuelle du PNRBV, à Cornimont (88)
- 07/06 : Rencontre de M. Chevrier de la DDT 70, travaillant sur « les pressions subies par le milieu naturel »
- 12/06 : Rencontre du CD70 au sommet de la planche des belles filles pour préparer l'arrivée du tour de France (70)
- 11/07 : Rencontre de Mme Choffé et de ses gestionnaires forestiers sur le terrain, Lepuix (90)
- 12/07 : Rencontre de l'université des sciences de Montbéliard pour faire le point sur les projets 2019/2020, Montbéliard (25)
- 23/07 : Forum des gestionnaires sur la thématique des « suivis scientifiques et protocoles existants dans les aires protégées du massif vosgien », à Wildenstein (68)
- 26 et 29/08 : Appui au PSDRF sur la RNN Frankenthal-Missheimle (68)

Conventions 2019 de financement DREAL - réserve naturelle nationale des Ballons Comtois - ONF
convention du 15/07/2019 "programme d'actions 2019-2 de la RNBC"
4 000,00 € attribués pour le budget 2019-2

Objets et actions	Intitulé	Gestionnaire coordonnateur	Nombre de jours ONF prévus	Nombres de jours ONF réel		frais de personnel		frais de missions		prestations de service		acquisition de matériels		frais divers et fournisseurs		Bilan de Financement	
				Attribué	dépensé	Attribué	dépensé	Attribué	dépensé	Attribué	dépensé	Attribué	dépensé	Attribué	dépensé	ONF versé	Etat subvention versée
OLT 1	A assurer un état de conservation optimal pour les habitats et les																
OMT 11	Suivre et préserver les espèces rares et/ou menacées en cohérence avec leur site de présence sur le massif vosgien (hors animal litraux)	PNREBV															
OMT 12	A assurer une gestion conservatoire des champs, prés et prairies	PNREBV															
OMT 13	A assurer une gestion conservatoire des milieux forestiers et de leur biotope versant	ONF-PNREBV															
OLT 2	Favoriser le caractère naturel et une diversité optimale sur l'ensemble du massif forestier																
OMT 21	Favoriser, sur l'ensemble du massif forestier, la représentativité des milieux sylvoécologiques forestiers ou des arbres à forte valeur écologiqu	ONF-PNREBV															
OMT 22	Appliquer une sylviculture favorable à la biodiversité	ONF															
OMT 23	Suivre l'état de conservation des habitats forestiers	ONF-PNREBV							500					100	61		
OMT 24	Mettre en œuvre des mesures de gestion et de suivi des habitats forestiers en cohérence avec les objectifs de la réserve naturelle	ONF-PNREBV															
OLT 3	Augmenter la valeur de la sous-population de grand venin des Ballons Comtois, en tant que moyen vosgien de population																
OMT 31	A assurer la qualité des zones vitales	ONF-PNREBV															
OMT 32	Préserver et améliorer des habitats (potentiellement) favorables	ONF															
OMT 33	Concilier et autres espèces et son habitat	ONF-PNREBV															
OLT 4	Maîtriser la fréquentation																
OMT 41	Faciliter et actualiser le plan de gestion sur le massif des Ballons Comtois	ONF-PNREBV															
OMT 42	Faire respecter la réglementation de la réserve naturelle	ONF								3 250	3 194			150	142		
OLT 5	Construire le patrimoine naturel de la réserve & favoriser la recherche fondamentale																
OMT 51	Auditer le contenu de la biodiversité (habitat de la réserve naturelle)	ONF-PNREBV															
OMT 52	Organiser les données naturalistes et la connaissance	ONF-PNREBV															
OLT 6	Faire découvrir et comprendre les enjeux de la réserve																
OMT 61	Informier les publics de l'existence et des enjeux de la réserve naturelle	ONF-PNREBV															
OMT 62	Echanger avec les publics pour développer l'appropriation locale	ONF-PNREBV															
OLT 7	Préserver les autres patrimoines																
OMT 71	Préserver les patrimoines historiques, culturels, paysager et archéologique	ONF-PNREBV															
	Frais de structure de gestionnaire																
	TOTAL	TOTAL							500		3 194			250	203		4 000,00

Total prévisionnel	4 000,00 €
Total dépensé	3 397,00 €
Part de financement ONF	- €
Subvention non utilisée	603,00 €

Convention 2019 de financement DREAL - programme d'action 2019 de la réserve naturelle nationale des Ballons Comtois - PNRBV

Objectifs et actions	Intitulés	Gestionnaire coordinateur	Nombre de jours PNRBV prévisionnel	Nombre de jours PNRBV réel	frais de personnel (conservateur, garde-technicien, chargé d'étude, animateur)		frais de mission		prestations de service		acquisition de matériels		frais divers et fournitures	
					Attribué	dépensé	Attribué	dépensé	Attribué	dépensé	Attribué	dépensé	Attribué	dépensé
OLT 1	Assurer un état de conservation optimal pour les habitats et les espèces à forte valeur													
OMT 11	Suivre et préserver les espèces rares et/ou menacées en cohérence avec leur aire de présence sur le massif vosgien (hors grand téttras)	PNRBV	8,0	5,0	1 980,00	2 192,14	340,00	254,92						
OMT 12	Assurer une gestion conservatoire des chaumes, plains et prairies	PNRBV	40,0	18,0	9 900,00	10 960,70	1 700,00	1 274,60						
OMT 13	Assurer une gestion conservatoire des milieux tourbeux et de leur bassin versant	ONF/PNRBV	2,0	2,0	495,00	548,03	85,00	63,73						
OLT 2	Favoriser le caractère naturel et une diversité optimale sur l'ensemble du massif forestier													
OMT 21	Favoriser, sur l'ensemble du massif forestier, la représentation des stades sylvigénétiques terminaux ou des arbres à forte valeur écologique	ONF/PNRBV	2,0	0,0	495,00	548,03	85,00	63,73						
OMT 22	Appliquer une sylviculture favorable à la biodiversité	ONF	10,0	2,0	2 475,00	2 740,17	425,00	318,65						
OMT 23	Suivre l'état de conservation des habitats forestiers	ONF/PNRBV	62,0	80,0	15 345,00	16 989,08	2 635,00	1 975,63	3 500,00	3 500,00				
OMT 24	Minimiser les impacts des infrastructures et des activités humaines existantes par un entretien et une utilisation cohérents avec les objectifs de la réserve naturelle	ONF/PNRBV	2,0	1,5	495,00	548,03	85,00	63,73						
OLT3	Augmenter la viabilité de la sous-population de grand téttras des Ballons Comtois, en tant que noyau vosgien de population													
OMT 31	Assurer la quiétude des zones vitales	ONF/PNRBV	2,0	1,0	495,00	548,03	85,00	63,73						
OMT 32	Préserver et améliorer des habitats (potentiellement) favorables	ONF	1,0	0,5	247,50	274,02	42,50	31,87						
OMT 33	Connaître et suivre l'espèce et son habitat	ONF/PNRBV	6,0	7,0	1 485,00	1 644,10	255,00	191,19						
OLT4	Maîtriser la fréquentation													
OMT 41	Etablir et actualiser la politique d'accueil sur le massif des Ballons Comtois	ONF/PNRBV	7,0	5,0	1 732,50	1 918,12	297,50	223,06						
OMT 42	Faire respecter la réglementation de la réserve naturelle	ONF	20,0	25,0	4 950,00	5 480,35	850,00	637,30						
OLT5	Connaître le patrimoine naturel de la réserve & favoriser la recherche fondamentale													
OMT 51	Améliorer la connaissance de la biodiversité à l'échelle de la réserve naturelle	ONF/PNRBV	8,0	18,0	1 980,00	2 192,14	340,00	254,92	7 500,00	7 421,84				
OMT 52	Organiser les données naturalistes et la connaissance	ONF/PNRBV	14,0	9,0	3 465,00	3 836,24	595,00	446,11						
OLT6	Faire découvrir et comprendre les enjeux de la réserve													
OMT 61	Informers les publics de l'existence et des enjeux de la réserve naturelle	ONF/PNRBV	15,0	11,0	3 712,50	4 110,26	637,50	477,98						
OMT 62	Echanger avec les publics pour développer l'appropriation locale	ONF/PNRBV	0,5	6,0	123,75	137,01	21,25	15,93						
OLT7	Préserver les autres patrimoines													
OMT 71	Préserver les patrimoines historique, culturel, paysager et géologique	ONF/PNRBV	0,5	0,0	123,75	137,01	21,25	15,93						
	Evaluation plan de gestion	ONF/PNRBV	0,0	9,0	0,00	0,00	0,00	0,00						
		TOTAL	200	200	49 500,00 €	54 803,49 €	8 500,00 €	6 373,01 €	11 000,00 €	10 921,84 €	- €	- €	- €	- €
														Montant attribué 69 000,00 €
														Montant dépensé 72 098,34 €
														Déficit 2019 - 3 098,34 €

8. ANNEXES**Annexe 1 : Relevé de décision de la rencontre du groupe expert le 13/11/2019**

Participants : - E. HANS (PNRBV), S. COULETTE (PNRBV – RNBC) - M. NICOLAS, F. KILQUE, S. SCHNEIDER (ONF) - A. LAURENT (GTV) - L. LALLEMENT (ONF-RNBC)	Date : Mercredi 13 novembre 2019 Lieu : Planche des belles filles Horaires : 10h00 –12h
--	--

Etat d'assiette 2020 – FC Lepuix

PARC.	Prévisions	Décision / précision
REMARQUES GÉNÉRALES :		
Pour le choix des arbres habitat : ne pas s'arrêter au TGB ; Privilégier les arbres à grosses branches basses, les arbres à branches cassée, les gros houppiers mal conformés, les cépées d'érables même de petits diamètres		
14	Surface à parcourir 5.51ha G moyen 24,64 Volume prévisionnel à prélever 50m ³ /ha	<ul style="list-style-type: none"> - Sur le haut de la parcelle garder les sapins semenciers - Axer le prélèvement en priorité sur les belles perches de Sapin - TBG de Sapin : Prélèvement uniquement sur perche de sapin
15	Surface à parcourir 5.32ha G moyen 26,75 Volume prévisionnel à prélever 40m ³ /ha	<ul style="list-style-type: none"> - Question des frênes dépérissants : prélever 1/3, possibilités d'utiliser les autres en arbres habitats - Préserver toutes les essences atypiques - Dans les zones d'érablaie : quelques grosses cépées d'érable à préserver en arbre habitat
19	Surface à parcourir 7,78ha G moyen 21,61 Volume prévisionnel à prélever 40m ³ /ha - La parcelle 19 a une partie hors réserve qui sera traité comme la partie réserve.	<ul style="list-style-type: none"> - Prélèvement général retenu plutôt autour de 30/35m³/ha et dans les GB et TGB mais : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Modéré pour les feuillus, ➤ Limité dans les TGB dans les zones claires, près de l'étang par exemple ➤ Dans les zones denses en GB résineux prélèvement 1/3 – 1/4 - Zone humide sous le sentier en limite de parcelle 10 : à contourner lors de l'exploitation

Lure, le 09/12/2019

Annexe 2 : Relevé de décision de la réunion du comité Travaux le 05/07/2019

Pour mémoire : ce comité travaux a été chargé par le comité consultatif du 11/12/18 puis du 07/06/19 de prendre connaissance sur le terrain des différents projets de travaux d'infrastructure ONF faisant l'objet d'une demande d'autorisation en référence à la réglementation réserve naturelle

Objet : Visite des chantiers 2019 – infrastructure forestière FD Saint Antoine dans et à proximité de la RNBC		Date : Vendredi 05 juillet 2019
Participants présents : - Yvan NICOLAS (ONF) - Lydie LALLEMENT (ONF-RNBC) - Romain JOUAN (ONF-stagiaire) - Sébastien COULETTE (PNRBV-RNBC) - Katia Vidberg (CD70-randonnee) - Jean-Noël LAVOCAT (DDT70-RN) - Guillaume GEORGEL (DDT70-eau) - Jacky FRESLIER (MNVS) - Jérôme CHAMEAU (AFB70)	Absents excusés : - Gerard GROUBATCH (FNE90) - Bruno RAMBOURG (DREAL BFC) - Raphaël VAUTHIER (CEN FC)	Lieu : FD Saint Antoine – plancher les mines Horaires : 14h00 –19h00

Lieux	Thème	Décision / précision
Goulot du Loup Dans et hors RNBC	<p>Présentation de l'ensemble du projet. Très faible débit lors de la visite. La partie à combler est sèche.</p> <p>Radier : plusieurs participants s'interrogent sur le creux maximum qui peut être réalisé sur le radier tout en permettant le passage d'un grumier. Le niveau et la forme actuelle du radier sur lequel va s'appuyer la nouvelle structure fait penser que l'eau pourrait aller en direction de la route en cas d'épisode intense. Les participants demandent si casser le radier ancien et en modeler un nouveau avec un creux plus marqué ne permettrait pas de mieux contraindre l'écoulement de l'eau vers le ruisseau ?</p> <p>Merlons : leur intérêt est remis en question par plusieurs participants. En cas d'épisodes d'intensité moyenne, ils accélèrent la vitesse de l'eau en contrebas, avec risque de dégradations plus importantes plus bas ; en cas d'épisode intense, ils ne supporteront pas la charge et n'empêcheront donc pas les dégradations provoquées par la divagation. L'idée d'engouloir évoqué lors du comité de novembre, s'il est plus résistant aux fortes charges d'eau serait encore plus risqué.</p> <p>Brise énergie : les blocs proposés pour constitués le brise énergie font 60 par 80 cm. Leur taille pose question car c'est une taille similaire au blocs déplacés par les intempéries 2018.</p> <p>Piste en contre-haut du radier : le projet consiste à niveller les têtes de roches et combler les creux. Aucun autre aménagement n'est prévu car les risques de dégradation sont trop forts. Ces propositions n'amènent pas de commentaire.</p>	<p>Les discussions et questions portent sur des questions techniques qui ne remettent pas en cause le projet sur des aspects réglementaires.</p> <p>Pour l'intervention sur le radier/ le comblement : privilégier une période sèche</p> <p>Si les travaux ne peuvent pas se faire dans l'immédiat, la mise en place d'un passage temporaire pour permettre l'exploitation forestière rapidement, est possible.</p> <p>Vigilance parcelle 49 - classée en réserve intégrale donc exploitation forestière interdite. Prévenir les intervenants extérieurs. Eviter au maximum la coupe d'arbre. Et si évitement impossible, laisser les bois sur place : un contact terrain avec les gestionnaires de la RNBC sera alors indispensable en amont.</p>

<p>Pont des chômeurs Périmètre RNBC</p>	<p>Présentation du projet imperméabilisation et déviation du fossé pour lui faire traverser la route en amont du pont. Cours d'eau important, toujours en eau ; Travail en assec impossible. Les travaux ne touchent pas le lit. Visite des pieds du pont en vue des travaux futurs.</p>	<p>N'amène pas de remarque.</p>
<p>Route forestière du cavalier Hors RNBC</p>	<p>Présentation du projet : remplacement de la buse, enrochement pour stabiliser la chaussée, remise en forme du réceptacle, dissipateur d'énergie amont et aval. Goutte à faible débit ; sans eau lors de la visite. Volonté de refaire à l'identique plutôt que de ripper la route sur le dur et donc mordre sur le périmètre de la réserve.</p>	<p>Privilégier le travail en assec.</p>
<p>Route forestière des fougères Dans RNBC</p>	<p>Non visitée. Problématique identique à la RF du cavalier.</p>	
<p>Route forestière Goutte des saules Dans et hors RNBC</p>	<p>Présentation d'un point sur lequel tous les types de travaux sont représentés : remplacement de la buse, enrochement pour stabiliser la chaussée, remise en forme du réceptacle, dissipateur d'énergie amont et aval. Cours d'eau important, en eau toute l'année. Travail en assec impossible.</p>	<p>Pour les remplacements d'aqueduc : prévoir des poses en biais (même si ça augmente un peu la longueur) Pour la mise en place de filtre : Paille décompressée entre 2 grillages, ou entouré de géotextile ; s'appuyer sur les roches existantes pour bloquer le système de filtre. Lors de la pose de dissipateur sans changement de buse = pas de pose de filtre.</p>

Conclusions pour l'ensemble des travaux :

- Sur la question de la continuité écologique dans ce type de milieu accidenté et mobile, toutes installations de blocs en sortie de buse permettant de diminuer la chute d'eau, améliorent la continuité
- En privilégiant les interventions en période d'assec ou à partir d'août, toutes les larves d'amphibien devraient être sorties
- Imposer aux entreprises le nettoyage des engins de chantier avant l'arrivée sur place pour éviter l'importation d'espèce invasive
- Idem en privilégiant l'utilisation de matériaux pris sur place (blocs en autres).

Annexe 3 : Aperçu des nouveaux panneaux d'information aux entrées de la RNBC

Réserve Naturelle Nationale BALLONS COMTOIS

GÉRER ET PROTÉGER pour favoriser la biodiversité

La Réserve Naturelle Nationale des Ballons Comtois protège un vaste massif forestier parsemé de prairies d'altitude (chaumes), de tourbières, de ruisseaux et débris. De nombreuses espèces animales et végétales, pour certaines menacées de disparition, sont étroitement liées à cette diversité de milieux.

Les forêts, au relief escarpé, couvrent 95 % de la réserve et sont gérées depuis des décennies de manière durable. Sans aménagement touristique ou industriel lourd, cette continuité forestière constitue une zone sauvage et calme, propice à la quiétude de la faune.

En respectant la réglementation en vigueur, vous participez à préserver ces milieux naturels et les espèces qui les fréquentent. Les chiens sont interdits, même tenus en laisse. Pour que me direz-vous ? Leur simple présence et leur odeur suffisent à perturber la faune sauvage. Ils peuvent occasionner des pertes aux couvées des oiseaux nichant au sol et aux mises bas des mammifères.

Les sorties de sentiers balisés sont interdites du 15 décembre au 14 juillet. Limbions le de rangement d'animaux déjà fragilisés par la rigueur hivernale.

Cette réserve est fragile, aidez-nous à la protéger en respectant la réglementation :

GESTIONNAIRES :

Office National des Forêts
3 Rue Primardier
70000 Lure
03 84 30 09 78

Parc naturel régional des Ballons des Vosges
Espace Nature Culture
35 Chemin du Hautent
54440 Haut-Cul-Thém-Comtois
03 83 20 98 91

Office National des Forêts
DEMAIN PREND RACINE
— AUJOURD'HUI —

Patrimoine naturel
des Ballons
des Vosges
(à voir avec le plan)

CARTES D'IDENTITÉ DE LA RÉSERVE

- Date de création : 2002 par le décret ministériel n° 2002-962
- Départements : Haute-Saône
- Communes : Haut-Cul-Thém-Comtois, Lambert, Planche-les-Mines, Servance-Miellin, Auxelles-Haut, Lépoux, Saint-Maurice-sur-Aussele
- Surface : 2 253 ha

www.reserve-naturelle-des-ballons-comtois.fr
https://www.ons.fr/territoires

Coordination : Mairie de Lambert, Vosges, Services de Conservation de l'Environnement de la Région Comtoise
Photos : RNBC, Jacques-Martin (Espace Culturel), Ph. Bour - 2019 (Région Comtoise), CBE de Bourgogne-Franche-Comté

Vous allez entrer dans la Réserve Naturelle des Ballons Comtois dans 5 km. Merci de la tenir compte de la réglementation.

Chovette de Tengelmalm
Près de la réserve, dans les forêts de ses sources blanches, elle fréquente les vieilles forêts de hêtres et de sapins d'altitude pour y trouver des cônes de pin.

Amica des montagnes
Surnommée le tabac des Vosges, sa présence atteste d'un bon état de préservation des prairies d'altitude.

Lichen pulmonaire
La réserve offre une diversité importante de lichens pulmonaires, association d'un champignon et d'une algue, est l'un des plus grands de France.

Aechea subarctique
Rare en France, cette libellule est présente sur les tourbières de la réserve.

Vous êtes ici !



OFFICE NATIONAL DES FORETS

Agence Nord Franche-Comté
3 rue Parmentier - BP 14
70201 LURE Cedex

Téléphone :
03 84 30 09 78
Télécopie :
03 84 62 96 19

**PARC NATUREL RÉGIONAL
DES BALLONS DES VOSGES**

Espace Nature Culture
Château-Lambert
70440 HAUT-DU-THEM CHATEAU-LAMBERT

Téléphone :
03 84 20 49 84